

VERSION APPROUVÉE LE 17 DÉCEMBRE 2019

RÉVISION DU SCOT GRAND DOUAISIS



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

SOMMAIRE

RAPPORT DE PRÉSENTATION 1/2

I- RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

II- DIAGNOSTIC

PRÉSENTATION ET ORGANISATION SPATIALE DU TERRITOIRE

L'HABITAT

L'ÉCONOMIE

LA MOBILITÉ

III- JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

LES VARIABLES PROSPECTIVES ET LE CHOIX RETENU PAR LES ELUS

JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRÉS DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS ADOSSÉE À UNE ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR ÉTABLIR LE PADD ET LE DOO

IV-ARTICULATION DU SCOT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS ET PROGRAMMES QU'IL PREND EN COMPTE OU AVEC LESQUELS IL DOIT ÊTRE COMPATIBLE

V-EXPOSÉ DES MOTIFS DE CHANGEMENTS APPORTÉS ENTRE LES SCOT 1 ET 2

VI-CRITÈRES ET INDICATEURS DE SUIVI

VII-ANNEXES

RAPPORT DE PRÉSENTATION 2/2

I- ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

COMPOSANTE PHYSIQUE ET PAYSAGÈRE

MILIEUX NATURELS, BIODIVERSITÉ ET TRAME VERTE ET BLEUE

RESSOURCES NATURELLES

RISQUES, NUISANCES ET POLLUTION

SITUATION DU GRAND DOUAISIS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

II- ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

INCIDENCES NOTABLES ET PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA SUR L'ENVIRONNEMENT

MESURES DESTINÉES À ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DOMMAGEABLES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT

III- ANNEXES

ANNEXES DIAGNOSTIC

ANNEXES ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

BIBLIOGRAPHIE

SITOGRAFIE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION - 7 -

CE QUE NOUS SOMMES ET VOULONS DEVENIR - 8 -

I. LE PRODUIT DU TEMPS ET DE L'ESPACE - 8 -

I.1 LE DOUAIS A TOUJOURS SU SE REINVENTER POUR PROSPERER ET RAYONNER - 8 -

I.2 DOUAI L'EUROPÉENNE - 8 -

II. 3 VALEURS ET 3 RÉOLUTIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PLUS DURABLE - 9 -

II.1 RESPONSABILITÉ VIS-A-VIS DES ENJEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX PLANÉTAIRES - 9 -

1. Valeurs - 9 -

2. Résolutions - 9 -

II.2 SOLIDARITÉ VIS-A-VIS DES FRACTURES SOCIALES ET TERRITORIALES AFIN D'AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE - 10 -

1. Valeurs - 10 -

2. Résolutions - 10 -

II.3 PROSPÉRITÉ S'ASSURER DE CHOISIR UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE - 10 -

1. Valeurs - 10 -

2. Résolutions - 11 -

III. UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGETIQUE - 11 -

III.1 GRANDES AMBITIONS - 11 -

III.2 STRATÉGIE TRANSVERSALE - 12 -

1. **AXE 1** / Les dispositions prises dans le PADD qui sont favorables à une transition bas carbone - 12 -

2. **AXE 2** / Les dispositions prises dans le PADD qui sont favorables à une excellence environnementale - 13 -

THÉMATIQUES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - 15 -

I. ÉCONOMIE : "DIVERSIFIER – EXCELLER – RÉINVENTER" - 15 -

I.1 GRANDES AMBITIONS - 15 -

I.2 AXES STRATÉGIQUES - 16 -

1. **AXE 1** / L'économie verte : filière d'excellence du territoire - 16 -

2. **AXE 2** / Le tourisme : valoriser un capital dormant - 17 -

3. **AXE 3** / Un pôle d'excellence tertiaire supérieur inséré dans un nouveau quartier multifonctionnel adossé à la gare de Douai - 18 -

4.	AXE 4 / Promouvoir une logistique minimisant l'empreinte environnementale	19 -
5.	AXE 5 / L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : "D'une fragilité sociale faire une force économique"	20 -
6.	AXE 6 / Faire du numérique un accélérateur des priorités du territoire	20 -
7.	AXE 7 / Réinventer l'aménagement économique : recentrer l'activité économique, assurer sa sobriété foncière et faciliter son accès.....	21 -
8.	AXE 8 / Un développement économique exemplaire sur le plan énergétique et environnemental.....	22 -
II. COMMERCE : "RECONQUÉRIR - RECENTRER - RAYONNER"		23 -
II.1	GRANDES AMBITIONS.....	23 -
II.2	AXES STRATEGIQUES.....	24 -
1.	AXE 1 / Redynamiser le commerce du centre-ville et la présence de services au sein de la ville de Douai	24 -
2.	AXE 2 / Redynamiser le commerce des centres-villes et des centres-bourgs	25 -
3.	AXE 3 / Limiter et encadrer l'extension du commerce en périphérie tout en veillant à requalifier le principal secteur d'implantation périphérique afin de conforter l'offre commerciale du territoire dans son ensemble.....	25 -
III. HABITAT : "SATISFAIRE LES BESOINS - REQUALIFIER ET RÉNOVER THERMIQUEMENT - PRÉSERVER LE PATRIMOINE"		27 -
III.1	GRANDES AMBITIONS.....	27 -
III.2	AXES STRATEGIQUES.....	28 -
1.	AXE 1 / Apporter une réponse au besoin de logements et engager une lutte contre la vacance	28 -
2.	AXE 2 / Engager un grand chantier de requalification et de rénovation thermique du parc ancien	30 -
3.	AXE 3 / Construire de nouveaux logements exemplaires d'un point de vue énergétique, acoustique, de sobriété foncière et de qualité urbaine	31 -
IV. COHÉSION SOCIALE : "INCLURE - APPORTER DU BIEN-ÊTRE - AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE"		32 -
IV.1	GRANDES AMBITIONS.....	32 -
IV.2	AXES STRATEGIQUES.....	33 -
1.	AXE 1 / Faire de lignes de fracture sociale des chantiers de cohésion sociale	33 -
2.	AXE 2 / Intégrer la cohésion sociale au cœur du projet de développement économique	36 -
V. MOBILITÉ : "SE DEPLACER MOINS ET MIEUX"		37 -
V.1	GRANDES AMBITIONS.....	37 -
V.2	AXES STRATEGIQUES.....	38 -
1.	AXE 1 / Coordonner urbanisation nouvelle et mobilité durable au profit d'une ville des courtes distances	38 -
2.	AXE 2 / Maintenir la qualité de l'offre ferroviaire	40 -
3.	AXE 3 / Poursuivre l'amélioration de l'offre de transport urbain.....	41 -
4.	AXE 4 / Inciter au développement des mobilités actives.....	42 -
5.	AXE 5 / Promouvoir les modes partagés ainsi que les expérimentations et les innovations en matière de mobilité durable.....	43 -
6.	AXE 6 / Améliorer l'offre de mobilité durable assurant l'interconnexion des territoires de l'aire métropolitaine	44 -
VI. ENVIRONNEMENT : "PROTÉGER LES ESPACES NATURELS - ADAPTER LE TERRITOIRE"		46 -
VI.1	GRANDES ORIENTATIONS.....	46 -
VI.2	AXES STRATEGIQUES.....	47 -
1.	AXE 1 / Protéger les espaces naturels et particulièrement les zones humides	47 -
2.	AXE 2 / Préserver et améliorer le cycle de l'eau.....	49 -
3.	AXE 3 / Se prémunir des risques naturels et technologiques	49 -
VII. MOSAÏQUE DES PAYSAGES : « REQUALIFIER - AMÉLIORER LE CADRE DE VIE - POSITIVER L'IDENTITÉ COLLECTIVE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »		52 -
VII.1	GRANDES ORIENTATIONS.....	52 -
VII.2	AXES STRATEGIQUES.....	53 -
1.	AXE 1 / Préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain	53 -
2.	AXE 2 / Préserver – reconstituer mettre en valeur la diversité des paysages naturels et agricoles	54 -
3.	AXE 3 / Rendre compatibles : excellence énergétique et préservation des paysages et qualifier les paysages de la transition énergétique.....	55 -
VIII. ORGANISATION TERRITORIALE : "SE RECENTRER - AMÉNAGER LE TERRITOIRE AVEC SOBRIÉTÉ - ÊTRE ATTRACTIF - AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE"		57 -
VIII.1	GRANDES AMBITIONS.....	57 -
VIII.2	AXES STRATEGIQUES.....	58 -

1. **AXE 1** - Repolariser : maintenir ou renforcer les pôles de services urbains et ruraux et rendre plus attractif l'arc urbain - 58 -
2. **AXE 2** / Désigner des Territoires de projet qui soient des lieux de transformation et de qualification du paysage urbain en particulier dans l'arc urbain - 60 -
3. **AXE 3** / Limiter sensiblement l'extension de l'urbanisation - 61 -

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS & DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

**ORGANISATION TERRITORIALE : "SE RECENTRER - AMÉNAGER LE TERRITOIRE AVEC SOBRIÉTÉ
- ÊTRE ATTRACTIF - AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE"**

ÉCONOMIE : « DIVERSIFIER - EXCELLER - RÉINVENTER »

COMMERCE : « RECONQUÉRIR - RECENTRER - RAYONNER »

DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

**HABITAT : « SATISFAIRE LES BESOINS - REQUALIFIER ET RÉNOVER THERMIQUEMENT
- PRÉSERVER LE PATRIMOINE »**

COHÉSION SOCIALE : « INCLURE - APPORTER DU BIEN-ÊTRE - AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE »

MOBILITÉ : « SE DÉPLACER MOINS ET MIEUX »

ENVIRONNEMENT : « PROTÉGER LES ESPACES NATURELS - ADAPTER LE TERRITOIRE »

**MOSAÏQUE DES PAYSAGES : « REQUALIFIER -AMÉLIORER LE CADRE DE VIE
- POSITIVER L'IDENTITÉ COLLECTIVE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »**

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue le document politique du SCoT, qui propose une vision du territoire à l'horizon 2040.

Ce territoire a été marqué pour le meilleur et pour le pire par son passé : passé prestigieux et transfrontalier, creuset des valeurs humaines d'égalité et de fraternité, aujourd'hui inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ; il présente en contre point des indicateurs de développement humain plus faibles que la moyenne et les stigmates - tels que la pollution de l'air, de l'eau, des sols – hérités d'un modèle de développement non durable.

Nous voulons agir d'une part pour préserver notre identité et valoriser notre différence et d'autre part rendre le territoire plus résilient.

Par ailleurs, face aux enjeux planétaires climatiques et de préservation de la biodiversité, nous proclamons notre engagement citoyen en prenant notre part de responsabilité.

Le PADD est organisé pour servir cette ambition.

Dans la partie 1, nous avons rassemblé ce qui est essentiel : notre inscription dans le temps et l'espace, les valeurs qui nous motivent, l'objectif transversal qui est le nôtre résumé dans la formule : **"Douaisis Territoire d'excellence Environnemental et Énergétique (DT3E)"**.

Dans la partie 2, nous avons décliné cette ambition pour chacune des principales thématiques d'un SCoT.

CE QUE NOUS SOMMES ET VOULONS DEVENIR

I. LE PRODUIT DU TEMPS ET DE L'ESPACE

"Pour espérer, pour aller de l'avant, il faut savoir aussi d'où l'on vient"

Fernand Braudel (1902–1985) – Historien membre de l'Académie française

I.1 Le Douaisis a toujours su se réinventer pour prospérer et rayonner

"...Douai, Ville industrielle parmi les grandes cités de l'Europe du Nord au Moyen Age, dont la production drapière se vendait sur tous les marchés du monde, ville universitaire par la tenace volonté de ses échevins au XVI^e, ville militaire et capitale judiciaire de la Flandre au XVII^e et XVIII^e, un instant chef-lieu du département du Nord, enfin capitale du bassin minier au XIX^e et XX^e siècles, Douai fut tout cela à travers les siècles..."

*Extrait de la préface écrite par Jacques Vernier dans l'ouvrage :
Histoire de Douai, sous la direction de Michel Rouche – Westhoek-Éditions 1985*

I.2 Douai l'Européenne

À l'origine, Douai est une ville flamande connue sous le nom de Dowaal, jusqu'en 1667. Le Grand Douaisis est désormais intégré au sein d'une aire métropolitaine transfrontalière de 3,8 millions d'habitants, rattachée à la dynamique Europe du Nord.

L'essentiel du développement économique se localise dans les grandes métropoles.

La géographie nous épargne donc le déclassement inéluctable des villes moyennes.

Néanmoins, notre position périphérique ne nous procure pas de rente de situation.

L'opportunité nous est donnée de choisir notre avenir et de faire entendre notre différence au sein d'une mosaïque de territoires interdépendants, en particulier ceux de l'ancien bassin minier avec lesquels nous souhaitons continuer à développer des coopérations interterritoriales.

II. 3 VALEURS ET 3 RÉOLUTIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL PLUS DURABLE

II.1 Responsabilité vis-à-vis des enjeux climatiques et environnementaux planétaires

1. Valeurs

Avec les séquelles de l'extraction charbonnière, nous éprouvons au quotidien ce que signifie un développement non durable.

Exemple symptomatique du désordre hydraulique entraîné par l'activité minière : une trentaine de stations de relevage pompent en permanence de l'eau pour éviter les inondations.

En contrepoint, cette activité minière nous a aussi légué un patrimoine architectural, paysager et culturel exceptionnel inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Dans un passé récent, l'extension urbaine a beaucoup artificialisé de terres agricoles tout en fragilisant les zones naturelles, alors que notre population ne s'accroissait pas.

Jusqu'à maintenant, notre développement s'est essentiellement appuyé sur le recours aux énergies non renouvelables et d'importation, rendant notre territoire extrêmement dépendant aux fluctuations des cours de l'énergie. Notre territoire présente ainsi une vulnérabilité aux changements climatiques et environnementaux. Cela étant, nous disposons d'importantes marges de progrès en termes d'économie d'énergie, de production d'énergies renouvelables, de réduction des pollutions et de préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, nous sommes dépositaires d'un fragment de la biodiversité planétaire, notamment avec la zone humide de la plaine de la Scarpe reconnue "zone nationale d'importance majeure" mais aussi avec les pelouses métallicoles et les sablières...

2. Résolutions

Souhaitant nous adapter aux changements climatiques et environnementaux, solidaires des autres territoires de la planète, nous revendiquons notre part de responsabilité dans la lutte contre le changement climatique, pour la préservation de la biodiversité menacée par une sixième extinction des espèces et pour la sauvegarde d'une fraction de la diversité culturelle de l'humanité.

À cette fin, nous engageons une démarche volontaire d'**Excellence Environnementale et Énergétique (DT3E)**.

II.2 Solidarité vis-à-vis des fractures sociales et territoriales afin d'améliorer le vivre ensemble

1. Valeurs

Notre fracture sociale est plus importante que la moyenne. Un nombre élevé de personnes sont en situation de précarité et se tiennent aux marges de la société.

De nombreux emplois créés par notre économie ne sont pas pourvus par des demandeurs d'emploi du territoire pour des raisons de santé, de niveau de connaissances, de difficultés d'insertion et de déficit de mobilité...

Les pôles urbains, en particulier les ex-communes minières concentrent une grande part de la charge sociale du territoire et perdent en attractivité, ce qui favorise la dispersion résidentielle.

Demain la place du numérique sera encore plus grande et les emplois non qualifiés encore moins nombreux ; sauf action volontariste de notre part, la fracture sociale s'amplifiera.

Nous nous rappelons que la solidarité et la fraternité sont des valeurs précieuses, que nous ont légué les mineurs, qui les ont fait éclore dans des conditions de travail extrêmes.

2. Résolutions

Considérant que la poursuite de la tendance actuelle fragilise notre cohésion sociale et pénalise notre attractivité, nous nous engageons à œuvrer en faveur d'un territoire plus inclusif et pour une plus grande mixité sociale en adéquation avec un principe de solidarité territoriale.

II.3 Prospérité s'assurer de choisir un modèle de développement économique durable

1. Valeurs

Notre territoire a toujours su rebondir et produire de la richesse pour lui-même et pour les autres.

Il est ainsi spécialisé dans des mono-activités, au premier rang desquelles le charbon qui a longtemps soutenu l'économie française.

La fabrication automobile, spécialisation forte que nous revendiquons, et plus récemment, la logistique sont des activités arrivées aujourd'hui à maturité.

Nous avons le devoir de les préserver ainsi que le vivier de PME dynamiques qui contribue à notre identité industrielle en facilitant leur conversion vers un mode de production numérique et décarboné.

Par ailleurs, le passé nous enseigne qu'il faut savoir diversifier et anticiper les mutations, alors que le monde change de plus en plus vite.

Les activités de demain : créatives, innovantes, communicantes, verdissantes et numériques se développent prioritairement dans les grandes aires métropolitaines. Notre appartenance à l'une d'entre elles nous offre donc des opportunités mais notre position périphérique nous enjoint à une démarche volontariste.

2. Résolutions

Ainsi, nous nous engageons à accélérer la transformation de notre économie conformément à notre ambition d'Excellence Environnementale et Énergétique et en synergie avec la démarche régionale REV3.

Nous souhaitons également développer une économie de services plus endogène qui rendra notre économie moins vulnérable, plus inclusive sur le plan social et plus sobre sur le plan de la consommation foncière de terres agricoles.

Enfin, l'attractivité du territoire conditionne notre capacité à capter les talents et à attirer des touristes.

Pour ce faire, nous devons être fiers de notre histoire et nous convaincre de l'intérêt de notre patrimoine naturel et culturel. Préservons et valorisons celui-ci, en particulier nos 3 premiers marqueurs identitaires : Douai ville-patrimoine d'art et d'histoire, le patrimoine architectural et paysager du bassin minier qui bénéficie de la reconnaissance internationale de l'UNESCO et les zones humides de la Scarpe reconnues d'intérêt national et nous l'espérons dans un avenir proche : international, pour la richesse de leur biodiversité.

III. Un territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique

Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique – DT3E

III.1 Grandes ambitions

Considérant :

- la réalisation conjointe du SCoT et d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par le SCoT Grand Douaisis, porteur d'une vision transversale urbanisme-énergie-climat pour le territoire du Grand Douaisis,
- l'objectif que nous nous sommes fixé de réduire la vulnérabilité et de préparer l'adaptation de notre territoire aux changements globaux qui accompagneront les évolutions inéluctables préalablement mentionnées,
- la résolution que nous avons prise d'engager notre territoire sur la voie d'une "Excellence Environnementale et Énergétique" (DT3E) (*chapitre précédant*) au regard des enjeux du changement climatique, de raréfaction des sources énergétiques et de matière première, et de perte de biodiversité,

Nous souhaitons :

- nous inscrire pleinement tous les champs des activités humaines dans une transition énergétique qui poursuit l'objectif de minimiser le recours aux énergies fossiles et de limiter nos émissions de Gaz à Effet de Serre (neutralité carbone)
- nous inscrire dans une excellence environnementale qui participe à un processus d'adaptation du territoire :
 - mieux nous prémunir des risques naturels et technologiques
 - diminuer la pollution de l'eau, de l'air, de la terre qui impactent la santé des habitants,
 - protéger la biodiversité et reconstituer les continuités écologiques,

- que ces engagements procurent un double bénéfice : non seulement d'œuvrer pour la planète mais aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants : réduction de leur facture énergétique, augmentation du confort thermique des logements, amélioration de la santé, de la sécurité, création d'emplois dans l'économie verte...
- qu'une coconstruction citoyenne soit engagée afin d'associer plus étroitement la population et les entreprises afin de tirer les bénéfices au quotidien des actions engagées et de s'approprier l'ambition souhaitée par les élus du Territoire (DT3E),
- que fort de toutes ces volontés, le territoire soit dans les faits un démonstrateur REV3.

III.2 Stratégie transversale

1. **AXE 1** / Les dispositions prises dans le PADD qui sont favorables à une transition bas carbone

- **La mobilité durable : au cœur des priorités des chapitres Économie, Habitat et bien évidemment Mobilité**
 - La mobilité automobile thermique est l'un des premiers postes de consommation d'énergie fossile et d'émission de GES. La réduction des besoins de mobilité et le développement d'une mobilité plus durable concourront donc à la transition énergétique et décarbonée du territoire.
 - Une économie plus endogène, une plus grande compacité du bâti et l'amélioration de l'offre de mobilité durable constituent les principales orientations favorables à une mobilité décarbonée.
- **Une passerelle entre exemplarité énergie-climat et développement économique**
 - **l'Économie Verte** est instaurée : filière d'excellence du territoire,
 - **pour l'agriculture**, il s'agit de conforter ce qui fait déjà la spécificité du territoire, à savoir l'importance des circuits courts de distribution et de développer l'agro-écologie,
 - **le secteur du bâtiment** sera positivement impacté par l'amélioration de la performance thermique des bâtiments.
 - **l'économie circulaire** qui optimise l'utilisation des ressources et ainsi limite les déchets qui sont générés.
- **Une politique énergétique cohérente :**
 - **un grand chantier de rénovation thermique des bâtiments** est promu. Outre ses retombées économiques, sociales et son impact positif sur la revalorisation du parc ancien, celui-ci constituera le premier poste de réduction de consommation d'énergie du territoire,
 - **la construction de bâtiments très performants** continuera à être privilégiée notamment quand la maîtrise d'ouvrage est publique,
 - **l'amélioration des performances de l'éclairage public** déjà engagée sera poursuivie,
 - **le développement des énergies renouvelables et de récupération** constituera un volet important de la transition énergétique du territoire.

2. **AXE 2** / Les dispositions prises dans le PADD qui sont favorables à une excellence environnementale

A. Diminution des pollutions

a. Pollution de l'air

- **La diminution de l'usage des véhicules thermiques** qui émettent non seulement des GES mais aussi les principales composantes de la pollution de l'air : dioxyde de soufre et d'azote, ozone, particules fines. Cette diminution résultera :
 - d'une réduction des besoins de mobilité et d'une augmentation de la mobilité durable "voyageur" conséquence des orientations engagées dans le cadre des thématiques Économie, Habitat et mobilité (*comme cela est rappelé dans l'axe 1 du présent chapitre*) ainsi que de l'augmentation tendancielle de l'électromobilité,
 - d'une tendance à la stabilisation de la mobilité routière marchandise par le retour accru à une logistique multimodale minimisant l'empreinte environnementale (*chapitre Économie*).
 - du développement des modes doux et des déplacements intermodaux
- **Le lancement d'un grand chantier de rénovation thermique des bâtiments et en particulier des logements** (*chapitre Économie et Habitat*). Le parc ancien est caractérisé par de faibles performances énergétiques et pour une part majoritaire par des modes de chauffage aux énergies fossiles peu performants et très polluants.

b. Pollution de l'eau

- **Une plus grande protection des champs captants**, notamment en évitant tout épandage de produits phytosanitaires et en développant en surface une agriculture biologique (*chapitre Environnement - axe 3*),
- **La généralisation de la mise en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** (conformément aux protocoles de l'association ADOPTA) qui au-delà du bénéfice en termes de gestion hydraulique apportent une capacité de dépollution in-situ (*chapitre Environnement - axe 1*),
- **Le développement des réseaux séparatifs** permettant d'augmenter l'efficacité des stations d'épuration (*chapitre Environnement - axe 4*).

c. Pollution des sols

- Le développement de l'agriculture biologique.
- Le traitement des sols pollués dans le cadre d'une réaffectation des friches (réaffectation à vocation artificialisée ou dans le cadre du développement de trames vertes urbaines et/ou associé à une diversification agricole) ; Une combinaison avec le développement de fermes solaires pouvant être envisagée (*Cf. Schéma général d'affectation des friches industrielles dans le chapitre Foncier*).

B. Protection de la biodiversité et reconstitution des corridors écologiques

- **Des mesures visant à mieux protéger les zones humides**, éviter la fragmentation des milieux, restaurer les prairies en partenariat avec le monde agricole, rétablir et compléter les continuités écologiques, restaurer la biodiversité des eaux de surface.

- **Des mesures visant à associer la protection de la biodiversité et la reconstitution des corridors écologiques à la préservation des paysages naturels et agricoles.** *(Ces mesures sont déclinées dans les chapitres Environnement et Paysages).*
- **Des mesures visant la neutralité carbone du territoire notamment en complétant/développant les corridors écologiques et la trame verte urbaine ;** celles-ci permettant en effet d'améliorer le captage du CO₂ et de certaines émissions polluantes. Par ailleurs, la trame **verte** urbaine permettra d'adapter le territoire aux pics de chaleurs (réduction des îlots de chaleur urbains).

C. Réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques

Le réchauffement climatique va rendre le territoire plus vulnérable aux risques naturels, en particulier ceux relatifs aux inondations et aux mouvements de terrains.

- **Des mesures préventives visant à limiter les risques d'inondation :** préservation des zones de crue amont, développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, des réseaux séparatifs et de l'infiltration.
- **Une meilleure anticipation des mouvements de terrains (notamment le retrait-gonflement des argiles), des impacts des installations classées et de la pollution des sols, afin de mieux appréhender l'exposition des populations et déterminer des zones constructibles réduisant toute prise de risque.**

(Ces mesures sont déclinées dans le chapitre Environnement)

D. Limitation sensible de l'extension de l'urbanisation

- **Repolariser et reconquérir l'attractivité de l'arc urbain.**
- **S'engager dans une sobriété foncière :**
 - **exploiter les gisements fonciers alternatifs à l'étalement urbain : réduction de la vacance, valorisation des friches, dents creuses et cœurs d'îlots,**
 - **se fixer un objectif de réduction de moitié du rythme d'artificialisation.**

(Ces mesures sont déclinées dans le chapitre organisation territoriale)

THÉMATIQUES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. ÉCONOMIE : "DIVERSIFIER – EXCELLER - RÉINVENTER"

I.1 Grandes ambitions

Considérant :

- la vulnérabilité conjoncturelle de l'économie du Grand Douaisis,
- sa relative dépendance vis-à-vis de secteurs à maturité (automobile et logistique),
- les bouleversements annoncés de l'économie mondiale (remplacement des emplois intégrant des tâches répétitives par des robots et de l'intelligence artificielle),
- la proportion de personnes aujourd'hui durablement exclues du marché de l'emploi,
- le déficit d'attractivité du territoire.

Nous souhaitons :

- **préserver et renforcer les activités existantes**, en particulier l'automobile et la logistique, en accompagnant toute démarche innovante qui satisferait ces objectifs,
- **préserver et développer le tissu de petites et moyennes entreprises existant sur le territoire et en augmenter la proportion au sein des activités économiques** en lien avec une plus grande mixité fonctionnelle (*cf. chapitre mobilité – axe 1*),
- **engager une diversification de l'économie du territoire** en nous appuyant sur nos atouts, en synergie avec la démarche régionale REV3 et notre ambition d'Excellence Environnementale et Énergétique,
- **inciter au développement des activités tertiaires supérieures¹ en revendiquant une part de l'excellence métropolitaine pour ne pas être confiné dans une fonction de territoire périphérique associé à un usage extensif du foncier d'activité.** Les activités tertiaires supérieures se développent dans les grandes métropoles mais tendent à se concentrer dans leur cœur, sauf action volontariste des territoires,
- **procéder à un rééquilibrage au profit des activités présentiels** (liées à la consommation sur le territoire de biens et services des résidents, des personnes qui travaillent et des touristes) pour nous

¹ Les activités tertiaires supérieures regroupent les "métiers du savoir" qui fournissent aux entreprises et aux particuliers des prestations intellectuelles complexes : assurance, banque, organismes financiers, conseils juridiques, contrôle pour les affaires et la gestion, expertise comptable, marketing, communication, informatique.

procurer une plus grande résistance aux aléas de la conjoncture internationale ; le commerce et les services de centre-ville sont concernés et traités dans le chapitre suivant,

- **impulser le développement d'une branche de l'économie qui se conjugue avec équité sociale, à savoir l'Économie Sociale et Solidaire,**
- **inciter à la mixité fonctionnelle,**
- **contribuer à la sobriété foncière générale du territoire,**
- **améliorer l'attractivité du territoire en renversant son image** : l'excellence environnementale et énergétique associée à la préservation et la mise en valeur des paysages urbains et ruraux deviendront des arguments forts de marketing territorial.

I.2 Axes stratégiques

1. **AXE 1** / L'économie verte : filière d'excellence du territoire

Considérant :

- **la présence d'un grand nombre d'organismes** positionnés sur la thématique environnementale qui peuvent être mis en synergie²,
- **la politique régionale "REV3"** portée par la Région Hauts-de-France en partenariat avec la CCI régionale visant à accélérer la transition énergétique de la région en faisant converger, d'une part, les innovations dans le domaine de l'énergie (énergies renouvelables, stockage de l'énergie...) et d'autre part, les facilités en termes de gestion de l'information offertes par Internet (connexion décentralisée des fournisseurs et des consommateurs d'énergie...).
- **une mobilisation des entreprises du territoire (association TRI-AD) afin de promouvoir REV3,**
- **le lancement du premier incubateur REV3 dans les locaux de l'IMT³,**
- **la convergence souhaitable entre développement économique et Excellence Environnementale et Énergétique (DT3E : priorité énoncée en première partie – Chapitre 3),**
- **la France n°1 de l'économie verte** : priorité fixée par le nouveau plan climat national.

Nous souhaitons :

1/ Agriculture : Maintenir, développer et diversifier les exploitations et les filières agricoles. Préserver la vocation des terres agricoles et réconcilier agriculture et urbanisme. Soutenir l'innovation dans les pratiques agricoles pour adapter l'agriculture au changement climatique. Développer l'agro-écologie, synonyme d'une agriculture et d'une alimentation durables. Conforter les circuits courts déjà bien établis sur le territoire, l'agriculture biologique et une transformation agroalimentaire locale,

2/ Bâtiment : accompagner un grand chantier de réhabilitation thermique des bâtiments et en particulier des logements (*cf. chapitre habitat*),

3/ Économie circulaire : Valoriser les filières de réemploi et d'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles,

² L'ex-école des Mines de Douai, la Faculté de Droit, l'ADEME, l'agence de l'Eau Artois-Picardie, ADOPA, le groupe TAUW France, le groupe AUDDICE, DBT, Premier incubateur Rev3 à Douai – partenariat avec APUI incubateur d'IMT Lille Douai.

³ IMT : Institut Mine Telecom issu de la fusion de Télécom Lille 1 et de l'École des Mines de Douai.

4/ Gestion de l'Eau : s'adosser et valoriser les savoir-faire locaux (Agence de l'Eau - Adopta),

5/ Développer les énergies renouvelables (biomasse, éolien, géothermie, hydraulique, solaire, bois avec notamment un projet de plateforme porté par la CCCO, la méthanisation et les réseaux de chaleur),

6/ Initier ou accompagner toute expérimentation concernant la mobilité durable (voiture électrique, covoiturage, autopartage, véhicule automatique ou un mix de ces solutions) compte tenu de la spécialisation existante du territoire,

7/ Devenir un démonstrateur de la démarche régionale REV3 en mobilisant l'ensemble des activités existantes.

2. AXE 2 / Le tourisme : valoriser un capital dormant

Considérant :

- **un déficit de 2 000 emplois touristiques** par rapport à la moyenne française,
- **une grande richesse patrimoniale** insuffisamment perçue et promue,
- **l'inscription du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**,
- **un besoin de revitalisation du commerce et de l'artisanat à Douai** pouvant s'adosser au développement de l'activité touristique (*cf. chapitre commerce*),
- **"Autour du Louvre Lens (ALL)"**, une marque promue par l'État qui procurera une visibilité internationale à l'offre restructurée du Grand Douaisis,
- **que le tourisme est une priorité régionale** qui fait d'ailleurs l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt de la part du Conseil Régional,
- **la structuration actuelle des compétences tourisme des intercommunalités** avec notamment la création de l'office de tourisme intercommunal de la CCCO à Pecquencourt.

Nous identifions 4 grandes destinations thématiques locales qui offrent une visibilité et sont chargées de motiver le déplacement de visiteurs extérieurs au territoire en relais de la destination nationale "Autour du Louvre Lens" :

a. Douai ville-patrimoine d'art et d'histoire

Douai est potentiellement une "ville-patrimoine" comme le sont Bruges ou Venise, certes à une autre échelle. Douai se prête à une scénographie historique, urbaine et ludique qui puisse toucher tous les publics. Le tourisme est une des voies de la redynamisation du centre-ville de Douai qui conditionne l'attractivité de l'ensemble du territoire. Les hôtels, restaurants, artisans et commerçants devront être mobilisés en vue de cette diversification.

b. Écotourisme vert, noir et bleu (en résonnance avec l'inscription UNESCO)

Destination composée, dans l'espace, d'une part du Centre Historique Minier de Lewarde et d'autre part des équipements, sites et paysages hérités de l'exploitation minière dont la Scarpe inférieure est le fil conducteur : cités minières inscrites, terril de Roost-Warendin et terril des Argales (base de Rieulay-Pecquencourt), Tourbière de Vred, abbayes, mais aussi Légendoria (château de Bernicourt), etc. Dans ce contexte, le chemin des galibots et les berges de la Scarpe deviendront une destination majeure de vélo-tourisme et de randonnée.

c. Archéologie et préhistoire

Destination composée d'une part du musée-parc ARKEOS et d'autre part des étangs et marais de la Sensée autour desquels sont implantés plusieurs sites de mégalithes.

d. Histoire du livre et de l'écriture

Projet de musée de l'histoire de l'imprimerie et de l'écriture localisé à l'Imprimerie Nationale, qui accueille depuis 2014 "l'atelier du Livre d'Art et de l'Estampe", créée par Richelieu en 1640 (700 000 pièces gravées dont 500 000 poinçons classés monuments historiques).

À ces 4 destinations exclusivement touristiques tournées prioritairement vers des visiteurs extérieurs (mais qui concernent également la population locale), s'ajoute une offre de "loisir-vert" de proximité qui mérite d'être valorisée et confortée : le territoire offre, en effet, 250 km de boucles de Trame Verte et Bleue directement connectées à l'axe structurant qu'est la véloroute du bassin minier, et des sites récréatifs comme la base de Rieulay, le terril de Roost-Warendin ou la vallée de la Sensée (pêche, randonnée, Loisiparc, sports de nature).

3. **AXE 3 / Un pôle d'excellence tertiaire supérieur inséré dans un nouveau quartier multifonctionnel adossé à la gare de Douai**

Considérant :

- **que le capital humain est la véritable richesse des entreprises,**
- **les villes moyennes présentent un handicap** pour capter les ressources humaines qualifiées (cadres, techniciens supérieurs, étudiants...),
- **sauf, si elles sont localisées à proximité du cœur d'une métropole** et si l'immobilier d'affaire est relié par un transport en commun rapide et cadencé,
- **l'offre de mobilité ferroviaire Douai-Lille est la plus performante** de la région en temps de transport (20 min) et en fréquence,
- **le quartier de la gare (façade Est et Ouest) présente des capacités de densification et du foncier en renouvellement urbain mutable,**
- **le secteur de l'Arsenal, à proximité de la gare, constitue l'amorce d'un quartier d'affaires** et sera intégré au pôle tertiaire supérieur de la gare.

Le projet de pôle d'excellence tertiaire supérieur du nouveau quartier de la gare (Gare-Scarpe-Vauban) répond à l'objectif de développement des activités tertiaires supérieures en constituant une vitrine fonctionnellement connectée au cœur de la métropole lilloise. Il ne sera pas plus éloigné en temps de transport en commun des gares de Lille (Flandres et Europe) que les pôles d'excellence de la Métropole Européenne de Lille (Euratechnologie, Eurasanté, l'Union, la Haute-Borne).

Par ailleurs, Douai redynamisée offre pour de nouvelles ressources humaines un cadre urbain et des opportunités immobilières qui, d'un point de vue patrimonial, sont sans équivalent au sein de l'aire métropolitaine.

4. **AXE 4** / Promouvoir une logistique minimisant l'empreinte environnementale

Considérant que :

- **la logistique regroupe un bouquet d'activités** très varié. Son fort développement depuis de nombreuses années résulte :
 - de la mondialisation qui nécessite de rapatrier les biens fabriqués ailleurs,
 - de l'évolution de la distribution des biens jusqu'aux consommateurs qui voit exploser la Vente à Distance (via Internet),
- **la région est une terre privilégiée d'implantation d'activités logistiques** car elle se situe à la croisée de grands corridors de transports de marchandises (ports du Nord - Sud de l'Europe et Grande-Bretagne - Est de l'Europe),
- **le Douaisis a performé**, ces toutes dernières années, **dans l'accueil d'activités logistiques**, en particulier de plateformes d'opérateurs internationaux de Vente à Distance,
- **ce développement s'est fait sur des zones d'activités monomodales routières**,
- **plusieurs facteurs sont favorables à une mise à plat des priorités du territoire** :
 - l'empreinte énergétique, carbone et l'émission de pollutions de ces plateformes ne sont pas neutres puisqu'il s'agit de recevoir et de réexpédier des marchandises sur moyennes et longues distances par camion,
 - l'arrivée des dernières plateformes privées a révélé une tension sur le marché du travail (tension existante dans l'ensemble de la région), montrant qu'il n'était pas facile de faire évoluer des personnes durablement éloignées du marché du travail en logisticiens. Cette situation a induit l'extension de l'aire de recrutement de ces plateformes ; ces dernières étant par ailleurs localisées dans des zones d'activité présentant une offre faible de mobilité durable,
 - la forte robotisation annoncée de cette branche d'activité dans les prochaines années pourrait fortement diminuer le nombre d'emplois à l'hectare des entrepôts,
 - le Grand Douaisis est un territoire fortement artificialisé dont le foncier devient une ressource rare.

Nous souhaitons :

- **exploiter le foncier disponible des zones d'activités existantes**, en particulier la zone d'activité de la Renaissance associée au centre de triage de Somain qui ouvre la possibilité de développer une activité bimodale fer-route,
- **procéder à une extension foncière modérée** pour se donner la liberté d'accueillir des projets d'investissement présentant un intérêt majeur notamment en termes d'emplois et dont le cahier des charges ne serait pas satisfait par les réserves préalablement mentionnées, tout en considérant comme prioritaire l'intégration paysagère de ces zones,
- **nous adosser à court-moyen terme sur les plateformes des territoires voisins en particulier Delta 3 à Dourges**,
- **préparer l'avenir en élargissant la réversibilité multimodale du territoire**. À cette fin, il s'agit, notamment dans la perspective du canal Seine-Nord Europe, de valoriser les bords à voie d'eau susceptibles à moyen terme d'accueillir le développement d'activités générant des flux de transport importants et dont le basculement modal vers la voie d'eau serait à la fois bénéfique à ces entreprises et moins émetteur de Gaz à Effet de Serre.

5. **AXE 5** / L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : "D'une fragilité sociale faire une force économique"

C'est la déclinaison économique de la politique de cohésion sociale que nous souhaitons mettre en œuvre (*cf. chapitre cohésion sociale*).

Considérant que :

- la relégation sociale concerne une part significative des habitants, notamment dans l'arc urbain,
- une partie de la population s'avère difficilement employable vis-à-vis d'emplois peu qualifiés. Une action exceptionnelle est justifiée,
- le nombre d'emplois de faible qualification va se raréfier à l'avenir, avec l'évolution des technologies, amplifiant encore la fracture sociale,
- les métiers d'avenir seront positionnés sur la créativité, le sens artistique, l'intelligence sociale, le contact humain...

Nous souhaitons :

- promouvoir une branche de l'économie qui concilie lien-solidarité sociale et insertion économique. L'ESS mérite d'être promue complémentirement aux autres dispositions amont participant de la politique de cohésion sociale (*cf. chapitre cohésion sociale*),
- développer l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), correspondant à un accompagnement offert aux personnes très éloignées de l'emploi, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle : chômeurs de longue durée, personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA...), jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté, travailleurs reconnus handicapés.

6. **AXE 6** / Faire du numérique un accélérateur des priorités du territoire

Considérant que :

- au début des années 2020 la fibre optique desservira l'ensemble du territoire. La couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile est jugée satisfaisante par l'ARCEP⁴,
- la transformation digitale continuera à impacter toutes les sphères de la société.

Nous souhaitons :

- développer les usages pour amener plus de développement économique, de meilleurs services aux habitants et faciliter le lien social,
- servir les priorités énoncées dans le présent projet de territoire :
 - accélérer la transition énergétique (notamment l'interconnexion des productions décentralisées d'énergie - "smart grids"),

⁴Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

- **développer plus facilement l'économie verte, les activités et emplois présentsiels** (en particulier le tourisme), **l'économie sociale et solidaire, un pôle d'excellence tertiaire supérieur dans le nouveau quartier de la gare,**
 - **revitaliser les centres-villes** (commerce et artisanat),
 - **diminuer la mobilité générale et augmenter la mobilité durable,**
 - **protéger et dynamiser l'évolution de la biodiversité** du territoire,
 - **contribuer à une participation accrue des citoyens,** facteur de cohésion sociale,
- **Favoriser le développement de l'économie collaborative et le développement des tiers-lieux** (espaces de coworking, fablabs, hackerspaces, repair cafés...) qui favorisent de nouvelles modalités de création de valeur et de cohésion sociale sur le territoire notamment quand ils sont implantés dans les secteurs ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ces principes devront présider à l'élaboration du ou des Schémas Directeurs des Usages Numériques locaux.

7. AXE 7 / Réinventer l'aménagement économique : recentrer l'activité économique, assurer sa sobriété foncière et faciliter son accès

Considérant :

- l'importance du volume de foncier à vocation économique artificialisé,
- l'existence de locaux d'activité vacants et de foncier disponible dans les zones d'activités existantes,
- la tendance constatée à une dispersion centrifuge des activités vers les zones périphériques, y compris les activités de tertiaire-bureau parfaitement compatibles avec une insertion dans le tissu urbain,
- le manque de mutualisation des équipements et services entre entreprises au sein des zones d'activités (qu'il s'agisse de services au personnel, de gestion de l'eau, d'énergie, de plan de déplacement...),
- le déficit d'attractivité des zones d'activités anciennes (aménagement urbain et paysager peu qualitatif),
- la faible accessibilité multimodale des zones d'activités,
- la saturation des réseaux d'assainissement.

Nous souhaitons :

- promouvoir un développement économique économe en foncier,
- maintenir et accroître l'attractivité des zones d'activités existantes,
- améliorer la mutualisation des équipements et services entre entreprises d'une même zone afin de produire plus d'aménités pour les salariés et les clients,
- favoriser la mixité fonctionnelle dans le tissu urbain.

8. **AXE 8** / Un développement économique exemplaire sur le plan énergétique et environnemental

Considérant :

- le faible investissement des entreprises dans les Énergies Renouvelables et de Récupération (consommation et production).

Nous souhaitons :

- faire des zones d'activités une vitrine de l'exemplarité environnementale et énergétique du territoire en y développant notamment les EnRR.

II. COMMERCE : "RECONQUÉRIR - RECENTRER - RAYONNER"

II.1 Grandes ambitions

Considérant :

- **la fragilisation constatée du commerce des centres-villes et centre-bourgs**, en particulier Douai, Somain et Aniche,
- **le déploiement des activités commerciales essentiellement le long des grands axes de circulation automobile**,
- **que 33% des dépenses commerciales non alimentaires** (hors bricolage) **s'évadent** pour des achats en magasin effectués **dans les territoires limitrophes**, auxquels s'ajoutent les achats du e-commerce qui représentent plus de 7% des dépenses totales (en retard sur la moyenne nationale),
- **le pouvoir d'achat moyen plus faible qu'en moyenne française**, compte tenu de la proportion de personnes modestes,
- **les changements permanents de l'offre commerciale** et des habitudes de consommation (explosion du e-commerce et des drives, retour à la proximité, émergence du bio et des circuits courts, développement des enseignes spécialisées au détriment des enseignes généralistes...),
- **le commerce et l'artisanat participent des activités présentiels que nous souhaitons développer**,
- **l'animation de la ville-centre est un marqueur de l'identité du territoire** et un facteur de cohésion et de lien social,
- **l'animation commerciale de la ville-centre participe de l'attractivité du territoire**, comme son activité économique, culturelle et sportive vis-à-vis d'investisseurs et de talents (cadres, techniciens supérieurs, créateurs, étudiants...),
- **l'animation du centre des pôles urbains et ruraux conditionne l'attractivité résidentielle** qui, à son tour, favorise les activités commerciales et de services ainsi que la mobilité active qui répond aux objectifs de transition énergétique.

Nous souhaitons :

- **reconquérir l'attractivité globale de l'offre commerciale du territoire afin de développer les activités et emplois présentiels du commerce et de l'artisanat générés par les dépenses de notre bassin de vie**,
- **redynamiser le commerce et l'artisanat des centres :**
 - le centre-ville de Douai, spécifiquement pour l'impact de la ville-centre sur l'identité et l'attractivité du territoire,
 - l'ensemble des centres urbains et ruraux pour leur capacité à limiter la dispersion résidentielle, et en particulier pour soutenir la mobilité active et l'attractivité résidentielle de l'arc urbain.

II.2 Axes stratégiques

1. **AXE 1** / Redynamiser le commerce du centre-ville et la présence de services au sein de la ville de Douai

Considérant que :

- la **redynamisation du commerce de la ville-centre est un objectif crucial** pour les raisons d'identité et d'attractivité évoqués ci-avant,
- il est nécessaire d'afficher **un projet d'ensemble cohérent, ambitieux et crédible** notamment vis-à-vis des enseignes et investisseurs spécialisés,
- le **dynamisme** du commerce est, pour partie, **lié à la présence d'emplois, notamment de services**.

Nous souhaitons :

- capter, au profit du centre-ville, le maximum **de créneaux alimentaires et non alimentaires déficitaires du territoire** : petites surfaces alimentaires de proximité, magasins bio, etc., ainsi que les offres "achats désir" (vêtements, soins du corps...), "achats ludiques" (restaurant, cinéma...) et "achats investissement" (automobile, logement, voyage...) et d'autres nouveaux concepts.
- **que cette stratégie soit pilotée au quotidien dans le cadre d'un dispositif de "management du commerce de centre-ville", ingénierie dédiée** pour coordonner l'ensemble des actions.

La dynamisation du commerce de centre-ville doit par ailleurs bénéficier de la réorientation des priorités énoncées dans le domaine de l'économie, de l'habitat et de la mobilité. Pour résumer, il convient de ramener dans le centre ou dans son immédiate proximité : **plus d'emplois, plus d'habitants et plus de touristes**.

- **Plus d'emplois** : Il s'agit d'appliquer à la ville-centre l'objectif d'une plus grande mixité fonctionnelle (*chapitre Mobilité*), notamment par la mise en œuvre d'un pôle tertiaire supérieur dans le quartier de la gare (*chapitre Economie*),
- **Plus d'habitants** : Il convient de désigner des espaces urbains prioritaires (*chapitre Habitat*) et de mener des opérations d'aménagement à l'échelle de quartiers qui produiront des aménités urbaines différenciées et qualitatives pouvant entraîner une dynamique de la construction neuve. Les projets de restructuration des quartiers Vauban et du pôle gare répondent à cette logique. Cette dynamique immobilière neuve jouera un rôle moteur vis-à-vis du parc ancien.
- **Plus de touristes** : Compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat moyen et de la forte concurrence de méga-attracteurs commerciaux périphériques, le centre-ville de Douai gagnera à capter d'autres clientèles et à se positionner sur un créneau où il ne peut être concurrencé. La stratégie de développement touristique (*chapitre Economie*) considère "Douai ville-patrimoine d'art et d'histoire" comme la première destination touristique du territoire à promouvoir. A cet effet, les espaces patrimoniaux des berges de la Scarpe intra-muros et le quartier Caux se prêtent au développement d'un commerce-artisanat touristique et culturel. L'attractivité touristique bénéficiera au commerce dans son ensemble et à l'attractivité résidentielle.

2. **AXE 2** / Redynamiser le commerce des centres-villes et des centres-bourgs

Considérant que :

- **les centres-villes et centres-bourgs du territoire sont globalement fragilisés** mais présentent des niveaux de déprise variables : les centres de Somain et de Sin-le-Noble méritent d'être confortés alors que l'activité commerciale du centre d'Aniche a atteint un seuil critique qui mérite une action vigoureuse,
- **le petit commerce indépendant de centre-ville ou de centre-bourg a besoin d'un flux de clientèle pour prospérer**, or la densité de ce petit commerce, souvent en perte de vitesse permet de moins en moins de générer ce flux,
- **les nouveaux formats de proximité de la grande distribution peuvent générer ce flux** et soutenir le petit commerce indépendant à la condition d'être localisés dans les espaces centraux et non, comme cela est souvent le cas, le long des axes routiers,
- **l'attractivité résidentielle des villes et bourgs est très dépendante de l'animation de leurs centres**,
- **l'émergence de nouvelles pratiques d'achat et de consommation, notamment alimentaires, en circuit court.**

Nous souhaitons donc :

- **engager une politique résolument en faveur des centres-villes et centres-bourgs** et à cette fin :
 - y accueillir prioritairement les nouvelles activités commerciales,
 - aider au maintien et à la dynamisation des commerces, en mobilisant des moyens techniques, humains et financiers dédiés.
 - Implanter les logements et les emplois au plus près des centralités (*cf. chapitres organisation territoriale*),
 - développer une offre qui réponde aux attentes nouvelles des consommateurs : projet de halles, développement des magasins de vrac, information et promotion de l'offre en circuit court...

3. **AXE 3** / Limiter et encadrer l'extension du commerce en périphérie tout en veillant à requalifier le principal secteur d'implantation périphérique afin de conforter l'offre commerciale du territoire dans son ensemble

Considérant que :

- **la création de nouveaux secteurs d'implantation périphérique pourrait concurrencer l'offre commerciale des centres-villes et des centres-bourgs** et que le développement de petites et moyennes surfaces en périphérie, le long des axes de circulation, fragilise le commerce des centres-villes et centres-bourgs,
- **le commerce du Grand Douaisis dans son ensemble (commerces des centralités urbaines commerciales et secteurs d'implantation périphérique) subit la concurrence de complexes implantés sur des territoires limitrophes,**

Certains de ceux-ci étant devenus des destinations de loisir-achat à part entière, comme peuvent l'être des centres-villes dynamiques de grandes villes, de nouveaux investissements tendant à renforcer ces méga-attracteurs,

- **des secteurs d'implantation périphérique sont en cours de déploiement** ou dont le projet est acté à la date d'approbation du SCoT : Pecquencourt, Bugnicourt et le pôle commercial Waziers – ZAC du Bas Terroir,
- **le principal secteur d'implantation périphérique Auchan Sin-Le-Noble – zone du Luc – Ancienne ZAC dite des Fauvettes RD 643 – « Entrée Sud » est vieillissant** et risque à terme de souffrir d'un déficit d'attractivité dans un contexte hyper concurrentiel. Celui-ci s'est constitué par agrégations successives sans réflexion d'aménagement d'ensemble : il en résulte un déficit de cohérence fonctionnelle et de qualité qui contraste avec certains complexes limitrophes,
- **ce secteur d'implantation périphérique est inséré dans un secteur stratégique** d'un point de vue urbain puisqu'il côtoie le quartier d'habitat aidé Les Épis inscrit au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine et se situe à l'entrée de l'Écoquartier du Raquet, mais également car l'ensemble de ce secteur est concerné par le futur passage du BHNS, dont le tracé reste à préciser, et que la fluidité de la circulation automobile présente des marges de progrès.

Nous souhaitons :

- **ne pas créer de nouveaux secteurs d'implantation périphérique, hormis ceux considérés comme actés ou en cours de déploiement à la date d'approbation du SCoT,**
- **éviter le développement commercial diffus des petites et moyennes surfaces, en privilégiant leur installation dans les centres-villes et centres-bourgs,**
- **ne pas augmenter l'emprise foncière des secteurs d'implantation périphérique localisés dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial,**
- **prioriser la réaffectation des friches commerciales apparues au sein des secteurs d'implantation périphérique,**
- **renouveler l'offre commerciale des secteurs d'implantation périphérique actuels afin de contribuer à la reconquête de l'attractivité commerciale du territoire :**
 - **en particulier, le principal secteur d'implantation commerciale : Auchan Sin-Le-Noble – zone du Luc - Ancienne ZAC dite des Fauvettes RD 643 – « Entrée Sud »** avec une réflexion d'ensemble menée dans le cadre d'un territoire de projet dont le périmètre intégrera le quartier des Épis et l'Éco-quartier du Raquet (*cf. chapitre organisation territoriale – axe « Territoires de projet »*).
 - **mais également les autres principaux secteurs d'implantation périphérique existants** : Pôle commercial de Waziers – ZAC du Bas Terroir, Centre commercial Carrefour de Flers-en-Escrebieux, Centre commercial Intermarché de Masny, Pôle Leclerc Vauban Douai et Centre commercial Intermarché Somain.

III. HABITAT : "SATISFAIRE LES BESOINS - REQUALIFIER ET RÉNOVER THERMIQUEMENT - PRÉSERVER LE PATRIMOINE"

III.1 Grandes ambitions

Considérant rétrospectivement :

- **un grand nombre de logements présentant de faibles performances énergétiques** génère de la précarité énergétique auprès de propriétaires et locataires modestes,
- **la montée de la vacance** et la présence significative de logements indignes,
- **la diffusion périurbaine de l'accession à la propriété** qui a contribué à une fracture socio-spatiale pénalisant l'arc urbain.

Considérant prospectivement à l'horizon 2040 :

- **la croissance importante du nombre de (petits) ménages,**
- **l'augmentation très significative du nombre de personnes du 4^e âge,**
- **le projet d'éco-quartier du Raquet présentant un important potentiel de construction** notamment dédié à l'accession à la propriété (facteur de mixité sociale) au cœur de l'arc urbain.

Nous souhaitons que l'habitat :

- **réponde aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la population.** D'importantes marges de progrès en termes de confort et de pouvoir d'achat sont possibles grâce à la lutte contre la précarité énergétique,
- **s'adapte aux transformations démographiques et sociétales** à l'œuvre en produisant plus de petits logements proches des services,
- **contribue à une plus grande sobriété foncière** par une occupation plus compacte du territoire et prioritairement en renouvellement urbain (*cf. chapitre organisation territoriale*),
- **contribue à une sobriété énergétique et d'émission de gaz à effet de serre** via la performance des bâtiments et par un développement urbain plus compact (*cf. chapitre organisation territoriale*),
- **contribue à une plus grande mixité sociale :**
 - dans les communes de l'arc urbain par une meilleure attractivité des classes moyennes,
 - dans l'ensemble du territoire, en particulier dans les pôles urbains et ruraux en ce qui concerne la production de logements aidés,
- **soit réhabilité ou la construction des logements préserve, quoiqu'il en soit, la qualité du patrimoine bâti et paysager** notamment du bassin minier,

- **qu'à cette fin, des Territoires de projet puissent être développés**, notamment au sein de l'arc urbain afin de renforcer son attractivité résidentielle (*cf. chapitre organisation territoriale - axe 2 Désigner des Territoires de projet*).

III.2 Axes stratégiques

1. **AXE 1 / Apporter une réponse au besoin de logements et engager une lutte contre la vacance**

A. Appréhender de façon réaliste le besoin de nouveaux logements

Considérant que :

- **le besoin de nouveaux logements résulte de l'évolution du nombre de ménages** qui lui-même découle de l'évolution de la population et de l'évolution de la taille des ménages, mais aussi de l'évolution de la vacance des logements,
- concernant l'évolution de la population, **les projections tendanciennes de l'INSEE conduisent à l'identique le déficit migratoire** ; or l'ambition de notre projet rendra le territoire plus attractif et impactera le solde migratoire,
- **la taille moyenne des ménages est en baisse** depuis de nombreuses années mais se situant à un niveau plus élevé que la moyenne nationale, elle poursuivra cette diminution,
- **le taux de vacance des logements a connu une forte augmentation** ces dernières années, vacance concentrée dans quelques pôles de l'arc urbain en particulier Douai,
- **l'existence simultanée d'une augmentation de la vacance et de la construction de logements** sur du foncier agricole ne témoigne pas d'une sobriété foncière (*cf. chapitre organisation territoriale*),
- **l'augmentation de la vacance participe à la fragilisation des pôles urbains et ruraux du territoire.**

Nous souhaitons :

- **parier sur un regain d'attractivité réaliste du territoire dont la population augmentera de 5 000 personnes à l'horizon 2040** (2% d'augmentation en 20 ans),
- **accueillir 12 000 ménages supplémentaires**, dont 80 % sont imputables à la baisse du nombre moyen de personnes par ménage
- inverser l'évolution de la vacance en résorbant la vacance structurelle (au premier rang desquels : Douai), ceci dans un objectif de sobriété foncière et de reconquête de l'attractivité du parc ancien. La vacance sera ainsi ramenée de 7,5 à 6% du parc total,
- compte tenu des logements vacants réaffectés, nous estimons à **10 650 le nombre de logements à construire** justifiés par les évolutions démographiques auquel s'ajoutera un quota de remplacement du parc obsolète, soit un total de **14 500 logements à produire**.

B. Répondre à la diversité des besoins

Considérant que :

- **la diminution de la taille des ménages se poursuivra dans les 2 prochaines décennies** et que celle-ci se traduira par une augmentation du nombre de petits ménages,
- **le vieillissement de la population est inéluctable**, se traduisant par une augmentation de presque 75 % du nombre de personnes de plus de 75 ans,
- **la demande sociale demeure soutenue et diffuse** ce qui correspond à la forte proportion de personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté,
- **les parcours résidentiels sont souvent bloqués** entraînant une faible rotation dans le parc locatif aidé,
- **l'accession sociale dans le neuf comme dans l'ancien requalifié est un des moyens de contribuer à la fois à une plus grande fluidité des parcours résidentiels et à la mixité sociale des pôles de l'arc urbain**,
- **l'existence d'un Habitat Léger de Loisir dans la vallée de la Sensée** (Arleusis) affecté par les risques d'inondation et les problématiques paysagères, d'insalubrité et de pollution de milieux naturels sensibles.

Nous souhaitons :

- **produire plus de petits et moyens logements de qualité (T1 à T3),**
- **encadrer la division des logements** en veillant à lutter contre l'indignité en l'inscrivant dans une dynamique de rénovation du parc ancien,
- **diversifier les produits et les services dédiés aux personnes âgées**, selon le degré d'autonomie,
- **considérer que les pôles de services notamment dans l'arc urbain sont particulièrement adaptés pour accueillir les personnes âgées** de toutes origines sociales, car celles-ci :
 - sont en demande de :
 - ✓ proximité avec les services des centres urbains et ruraux,
 - ✓ compacité bâtie pour minimiser la charge d'entretien (même si la demande de maison individuelle demeure importante),
 - pratiquent plus que les autres la mobilité active,
 - sont susceptibles de générer de l'emploi de services à la personne.
- **produire suffisamment de logements locatifs aidés** à des niveaux de loyer accessibles pour répondre à la demande soutenue des ménages très modestes,
- **contribuer à la mixité sociale et à la fluidité des parcours résidentiels**,
- **favoriser l'accession sociale à la propriété** sous différentes formes, y compris en intégrant la vente de parc social à la condition :
 - ✓ d'éviter de revendre des logements présentant de faibles performances énergétiques (sauf clauses d'acquisition-réhabilitation),
 - ✓ de préserver la valeur patrimoniale des immeubles concernés (cités minières en particulier),
 - ✓ d'inscrire cette vente dans une stratégie d'ensemble (*cf. chapitre organisation territoriale - axe 2 Désigner des Territoires de projet*).
- **résorber les situations de risque, d'insalubrité et de pollutions affectant l'Habitat Léger de Loisir** soit en procédant à des démolitions, soit en aménageant les sites et en requalifiant ce bâti.

2. **AXE 2** / Engager un grand chantier de requalification et de rénovation thermique du parc ancien

Considérant que :

- **l'habitat est le 2^e secteur consommateur d'énergie** après l'industrie dans le grand Douaisis. 68 % du parc immobilier a été construit avant 1975, date de la première réglementation thermique.
- **27 000 ménages sont en situation de précarité énergétique.** La faiblesse des revenus croisée avec un parc présentant de faibles performances énergétiques génère beaucoup de situations de précarité énergétique aussi bien chez les locataires que chez les propriétaires modestes. Il en découle une forte vulnérabilité à la hausse du prix de l'énergie.
- **de nombreuses situations d'indignité existent dans le parc privé** et se développent au gré de la division des logements ; division qui est une réponse à l'augmentation sensible des petits ménages aux ressources faibles.
- **4 500 logements du parc minier doivent encore à minima être réhabilités thermiquement** dans le respect du patrimoine architectural et urbain pour ne pas porter atteinte à la valeur universelle exceptionnelle reconnue par l'UNESCO.

Nous souhaitons :

- **engager un grand chantier de requalification et de rénovation thermique des logements du parc ancien répondant à plusieurs objectifs :**
 - transition énergétique,
 - développement de l'Économie Verte (mobilisation du secteur bâtiment),
 - lutte contre la précarité énergétique et l'indignité,
 - requalification des villes, des bourgs et villages grâce à une réhabilitation qualitative respectant le patrimoine architectural,
 - lutte contre la vacance des logements,
 - conventionnement auprès des bailleurs privés pour produire du logement locatif aidé,
 - amélioration de la mixité sociale dans les centres-villes
 - contribuer au renouveau du bassin minier (conformément au plan mis en œuvre par l'État),
- **calibrer de façon ambitieuse ce chantier de rénovation énergétique en nous calant sur les objectifs nationaux et en sollicitant les financements régionaux et nationaux** pour remédier au déficit de capacité d'investissement d'une population majoritairement modeste.
 - le plan national de rénovation thermique rattaché au nouveau plan climat prévoit la rénovation de 500 000 logements privés par an et de 100 000 logements locatifs aidés en France,
 - le calibrage proportionnel du projet pour le Grand Douaisis est de 2 000 logements privés⁵ et 600 logements locatifs aidés⁶ par an.
- **afin de mettre en œuvre cette ambition, doter le territoire des capacités d'ingénierie et des moyens financiers adéquats permettant d'optimiser la mobilisation des dispositifs extérieurs (État-ANAH-Région...) et de les accompagner de manière efficiente.**

⁵Parc construit avant 1975 : proportion des logements du Grand Douaisis dans le parc français

⁶Proportion des logements locatifs aidés du Grand Douaisis dans le parc français

3. AXE 3 / Construire de nouveaux logements exemplaires d'un point de vue énergétique, acoustique, de sobriété foncière et de qualité urbaine

Considérant que :

- Des formes urbaines développées ces dernières décennies sont peu denses, consommatrices de foncier et d'énergie.
- Un développement résidentiel peu qualitatif tend à standardiser le paysage urbain et perdre les caractéristiques patrimoniales et identitaires des communes.

Nous souhaitons :

- Systématiser le recours aux EnRR dans les aménagements et les constructions,
- Promouvoir une compacité bâtie contribuant à limiter l'extension de l'urbanisation,
- Accroître l'attractivité résidentielle du Grand Douaisis en améliorant la qualité architecturale des nouvelles constructions et en soutenant l'innovation.

IV. COHÉSION SOCIALE :

"INCLURE - APPORTER DU BIEN-ÊTRE - AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE"

IV.1 Grandes ambitions

Considérant que :

- **la période minière fut synonyme de grande cohésion sociale** comme en témoignent l'accueil et l'intégration de communautés d'origines diverses,
- **la reconversion économique est plutôt réussie** si l'on se base sur le nombre d'emplois créés depuis l'arrêt de l'activité minière,
- **mais une fracture sociale s'est établie** depuis longtemps qui touche avec plus d'acuité une part de la population plus importante que dans le reste du territoire national,
- **dans les communes de l'arc urbain, la proportion de personnes en dessous du seuil de pauvreté dépasse souvent 25%,**
- **cette paupérisation concerne en particulier les communes minières** et plus précisément encore les cités minières,
- **l'espérance de vie de notre territoire est plus faible** que la moyenne nationale. L'état de santé y est plus dégradé,
- **le niveau de formation et de qualification de la population est plus faible.**
- **la dépendance aux revenus sociaux est élevée,**
- **une frange de la population semble s'être résignée au décrochage scolaire, culturel et finalement social,**
- **dans les prochaines années, l'automatisation croissante des services pourrait apporter une nouvelle vague d'exclusion,**
- de plus, **une stratégie de développement** que nous estimons incontournable **nous pousse à rechercher une excellence** qui pourrait accroître encore la fracture sociale,
- l'existence de Quartiers Politique de la Ville (QPV) qui disposent d'ingénierie et de moyens dédiés.

Nous souhaitons que notre territoire :

- **Redevienne inclusif,**
- **Traite les causes du décrochage social** évoqué en plus des dispositifs d'assistance nécessaires déjà à l'œuvre,
- **Ouvre des chantiers de cohésion sociale** autour des lignes de fracture sociale,

- **Développe une participation citoyenne** de proximité conformément à la stratégie de cohésion sociale élaborée par le conseil de l'Europe sous l'appellation : "territoires de coresponsabilité"⁷ expérimentée dans d'autres territoires européens. Il s'agit de responsabiliser des groupes de citoyens marginalisés, leurs proposer d'élaborer eux même des solutions pour répondre à leur mal vivre et de les inciter à entreprendre des projets en bénéficiant d'un accompagnement,
- **Développe l'Économie Sociale et Solidaire,**
- **S'adosse à l'armature des Quartiers Politique de la Ville (QPV),** aux moyens et aux relais dont ils disposent pour contribuer à mettre en œuvre notre ambition.

IV.2 Axes stratégiques

1. **AXE 1 / Faire de lignes de fracture sociale des chantiers de cohésion sociale**

Ce premier versant de la stratégie consiste à identifier des thèmes majeurs à propos desquels s'exerce dans la vie de tous les jours la fracture sociale et à transformer ces lignes de fracture en chantier de cohésion sociale.

A. Chantier de cohésion sociale lié à la santé

Considérant que :

- le Grand Douaisis, comme les autres territoires de l'ex-Bassin Minier, fait partie des territoires français présentant **l'espérance de vie la plus faible**,
- **des pathologies y sont surreprésentées** par rapport à la moyenne française comme l'obésité, et dans les domaines de la gynécologie, de l'addictologie et de la cancérologie,
- les problèmes de santé sont la **première cause de non-retour à l'emploi pour les titulaires du RSA**,
- il existe un **fort déficit de médecine libérale** autant pour les généralistes que pour les spécialistes,
- **ce déficit devrait s'amplifier** dans les prochaines années compte tenu de la moyenne d'âge élevée des médecins,
- **l'explication des mauvais indicateurs de santé est multifactorielle**,
 - elle est d'abord liée à la pauvreté, au niveau d'éducation ainsi qu'aux comportements évoqués précédemment qui se traduisent par :
 - ✓ un moindre recours à la consultation médicale,
 - ✓ une mauvaise alimentation (*cf. études ARS*),
 - ✓ un manque d'activité physique,
 - elle est aggravée par l'environnement général :
 - ✓ les différentes formes de pollution en particulier de l'air,

⁷ "Territoires de coresponsabilité" selon la stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe mise en œuvre dans de nombreux territoires grâce à un réseau dénommé : "Together" financé par l'Union Européenne.

- ✓ le déficit de compacité bâtie et d'infrastructure qui pénalise la mobilité active (marche-vélo) première forme d'activité physique,
- ✓ l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Nous souhaitons :

- **réduire les pollutions de l'air, de l'eau, des sols... qui ont un impact direct sur la santé,**
- **réduire les besoins de déplacement et développer la mobilité active et alternative à la voiture particulière** (*cf. chapitres Économie-Habitat-Mobilité*) afin de baisser la précarité énergétique liée à la mobilité et de lutter contre la sédentarité,
- **résorber l'habitat indigne et la précarité énergétique** par la mise en œuvre d'un grand chantier de rénovation thermique des logements (*cf. chapitre Habitat*) afin de diminuer la précarité énergétique liée au logement et les problèmes de santé liés à l'indignité voire l'insalubrité des logements,
- **prendre en compte les orientations du schéma de santé** en cours d'élaboration, en particulier, sans préjuger d'autres orientations :
 - le développement des maisons de santé en réponse au déficit croissant de médecine libérale,
 - le développement d'une co-responsabilité des démarches de santé avec des groupes de citoyens en donnant une grande place à la prévention,
- **améliorer l'alimentation** en faisant la promotion du lien préventif entre alimentation saine et santé,
- **lutter contre les perturbateurs endocriniens,**
- **développer la consommation et la production de l'agriculture biologique** qui répond :
 - à l'objectif d'améliorer les indicateurs de santé du territoire,
 - à l'objectif de développement de l'économie verte (*cf. chapitre Économie*),
 - à la protection des champs captants (*cf. chapitre Environnement*),
 - conformément aux attentes des français qui attendent le développement de ces produits dans la restauration collective⁸,

La restauration collective est invitée à s'approvisionner localement et à constituer un débouché de reconversion. Il lui est également demandé de proposer épisodiquement des substituts à l'alimentation carnée conformément aux recommandations du GIEC⁹.

⁸Source : Agence Française pour le Développement et la promotion de l'agriculture biologique

⁹Dans son 5^e rapport le GIEC : Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat établit une relation entre élevage – émission de gaz méthane et réchauffement climatique. Il énonce que l'élevage émet autant de CO₂ que les transports et préconise une réduction de la consommation de viande dans une proportion qui permette d'améliorer en parallèle l'état de santé des populations

B. Chantier lié à la réduction de la fracture culturelle et de la fracture numérique

Considérant :

- **le nombre de chômeurs de longue durée** et paradoxalement la difficulté des entreprises à recruter, y compris pour des postes à faible qualification (situation vécue entre autres dans le secteur de la logistique),
- la proportion plus importante qu'en moyenne nationale de **personnes sans diplômes** ou n'étant pas titulaire du baccalauréat,
- **la généralisation des outils numériques**, non seulement dans la vie professionnelle, mais aussi dans la vie courante (généralisation des démarches exclusivement dématérialisées).

Nous souhaitons que :

- soit établi **un programme de lutte contre la fracture culturelle et la fracture numérique** (en lien avec l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme en charge de ces 2 problématiques),
- soient développées **des maisons de services publics et d'accès au numérique**. Au sein de celles-ci pourront être réalisées toutes les démarches auprès des services publics en initiant les usagers aux démarches en ligne.
- soient développées **la participation et l'innovation citoyenne** en mobilisant un certain nombre d'outils déjà expérimentés avec succès ailleurs :
 - jardins partagés, agriculture urbaine,
 - tiers-lieux, espaces de coworking,
 - ressourceries (*Cf. chapitre Économie-Économie verte- Économie circulaire*)
 - ateliers de fabrication numérique partagés (Fablab)...

C. Chantier lié à la réduction de la fracture énergétique :

Considérant :

- la **précarité énergétique** fortement répandue,
- un **grand chantier de rénovation thermique des bâtiments** est programmé.

Nous souhaitons :

- engager à ce propos une **mobilisation citoyenne**,
- **informer les personnes les plus modestes** aux aides que ces dernières pourront mobiliser et aux réductions de charges,
- prendre des dispositions favorisant les chantiers d'insertion et l'auto-construction encadrée,
- promouvoir des actions collectives autour d'achats groupés de matériaux et services de rénovation thermique ou d'installations et de cogestions de panneaux photovoltaïques (ces dispositifs restant à préciser)...
- faire prendre conscience de la démarche de responsabilité citoyenne engagée par le territoire.

2. **Axe 2** / Intégrer la cohésion sociale au cœur du projet de développement économique

Ce second versant de la stratégie consiste, dans le cadre d'une réorientation des priorités économiques, à ouvrir des solutions d'inclusion sociale par l'économie.

Dans le chapitre "Économie" est mentionnée notre volonté de rééquilibrer la structure économique au profit des emplois présents et de développer la filière Économie Sociale et Solidaire.

V. MOBILITÉ :

"SE DEPLACER MOINS ET MIEUX"

V.1 Grandes ambitions

Considérant que :

- **le véhicule particulier est le mode de déplacement dominant** dans le Douaisis (65 % des déplacements – 80% des déplacements domicile-travail),
- **la dispersion résidentielle, des activités et du commerce** est peu favorable à la mobilité durable,
- **les projets d'aménagement antérieurs ont souvent omis de prendre en compte la desserte en mobilité durable,**
- **une partie du territoire n'est pas desservie par le transport urbain** (10 communes dans l'Est du territoire et l'Arleusis),
- **les zones d'activités ne sont pas toutes desservies en mobilité durable,**
- **l'intermodalité n'est pas optimale,**
- **les échanges avec les territoires voisins sont très importants** mais souffrent d'un déficit de coordination concernant l'offre de mobilité durable.

Nous souhaitons que :

- **urbanisme et mobilité soient pensés conjointement à l'avenir et que s'engage un processus de recentrage de la localisation résidentielle, des activités et du commerce au service de la mobilité durable,**
- **la qualité de l'offre ferroviaire soit maintenue,**
- **la couverture géographique du réseau de transport urbain soit complétée et ses performances augmentées,**
- **la mobilité active (marche + vélo) soit facilitée,**
- **l'intermodalité voyageur (train-bus-vélo-marche-automobile) soit améliorée notamment au droit des gares,**
- **l'usage des modes partagés soit encouragé,**
- **l'offre de mobilité durable soit mieux coordonnée à grande échelle.**

V.2 Axes stratégiques

1. **AXE 1** / Coordonner urbanisation nouvelle et mobilité durable au profit d'une ville des courtes distances

A. Dispositions favorables à la mobilité durable dans les thématiques : économie et habitat

Le rapprochement domicile-travail sera favorisé par :

- le rééquilibrage économique au profit des activités présentes qui par nature s'insèrent dans le tissu urbain (touristiques, services à la personne –dont personnes âgées -etc.) (cf. chapitre Économie).

Le rapprochement domicile-achat sera favorisé par :

- une localisation résidentielle proportionnée à l'armature de services des pôles urbains et ruraux (chapitre Urbanisme et organisation territoriale),
- le rééquilibrage commercial au profit des centres-villes (chapitre Commerce),
- le regain d'attractivité de l'arc urbain (chapitre Urbanisme et organisation territoriale),

La compacité bâtie sera favorisée par :

- la remise sur le marché des logements vacants (chapitre Habitat),
- la priorité donnée au renouvellement urbain (chapitre Urbanisme et organisation territoriale),
- la densification dans les centralités urbaines,
- l'optimisation foncière.

Ces mesures sont complétées par d'autres dispositions favorables à la mobilité durable énoncées à la suite.

B. Une urbanisation prioritaire et une densité modulée aux abords des transports en commun

Considérant que :

- plus les transports en commun sont performants (concurrent de l'automobile de bout en bout), plus la proximité aux points d'échanges des lieux d'habitat et de travail favorise le basculement modal au profit des transports en commun,
- dans les métropoles disposant de cette offre, le marché relayé par les promoteurs fabrique spontanément de la densité. Parfois, celle-ci est précédée ou accompagnée par la planification réglementaire,
- en termes de performance, l'offre de transport en commun sur le territoire est inégale :
 - l'offre ferroviaire est globalement performante en temps de transport et inégale en fréquence,
 - la ligne de Bus à Haut Niveau de Service a apporté un réel progrès mais ne rivalise pas encore avec la voiture,

Nous souhaitons :

- **adapter la densification aux performances de l'offre de transport en commun :**

- densifier les quartiers de gare en occupant les fonciers disponibles facilement accessibles aux modes actifs :
 - ✓ pour augmenter la mobilité ferroviaire et pérenniser l'offre (en particulier dans l'Arleusis où l'avenir de la desserte ferroviaire Douai-Cambrai est questionné),
 - ✓ en mobilisant prioritairement le foncier à recycler et en examinant la pertinence d'urbaniser des tènements fonciers agricoles immédiatement accessibles par les modes actifs (quand cette situation se présente),
- densifier les espaces centraux des communes au droit des points d'échange du Bus à Haut Niveau de Service.

C. Plus de mixité fonctionnelle dans l'urbanisme de demain

Considérant que :

- **le rapprochement entre domicile et travail bénéficie à la réduction des besoins de déplacement et à la mobilité durable,**
les pôles urbains sont en recherche d'occupants (habitants et emplois) qui font vivre en continu les commerces et services des centres-villes,
- **dans les zones d'activité du Grand Douaisis, il existe :**
 - des activités qu'il n'aurait pas été souhaitable de localiser ailleurs compte tenu des nuisances générées,
 - mais de nombreuses autres activités à forte composante tertiaire-bureau auraient été compatibles avec un tissu d'habitat mixte,
- **l'entreprise gagne à être desservie facilement par la mobilité durable** afin de faciliter la captation des talents (les salariés n'ont pas tous la solvabilité ou fait le choix d'être motorisés),
- **la valeur patrimoniale de l'immobilier d'activité – tertiaire-bureau en particulier - est plus assurée dans une ville :**
 - dont les espaces publics et les autres immeubles valorisent ce patrimoine,
 - où la réversibilité des usages est plus facile à opérer.

Nous souhaitons :

- **renforcer la présence des activités compatibles avec une mixité fonctionnelle en ville :**
 - pour minimiser les besoins de déplacement et favoriser la mobilité durable,
 - pour que la ville soit vivante et que ses activités commerciales bénéficient de la présence des employés,
- **inviter à se localiser exclusivement dans les zones d'activités les entreprises qui créent des nuisances** et dont la localisation n'est pas compatible avec la proximité du tissu résidentiel,
- **que notre projet de développement économique tende vers plus d'activités compatibles avec une mixité fonctionnelle,**
- **aménager intelligemment les espaces urbains** en favorisant une gestion séparative des flux.

2. **AXE 2** / Maintenir la qualité de l'offre ferroviaire

Maintenir et rétablir les dessertes TGV à Douai

Considérant que :

- le territoire a bénéficié très tôt d'un avantage concurrentiel en étant desservi par le TGV qui a profité notamment aux milieux économiques, judiciaires, et universitaires...
- la suppression échelonnée des dessertes de Strasbourg, de la Bretagne et de Bordeaux a été perçue en particulier par les milieux professionnels comme un déclassement territorial.

Nous demandons :

- que cesse cette déprogrammation qui s'apparente à un "désaménagement du territoire" engagé sans concertation exclusivement sur la base d'une logique financière,
- à conforter l'offre ferroviaire à grande vitesse et recouvrir une palette plus large de destinations à Grande Vitesse pour préserver l'attractivité de notre territoire.

A. Préserver et améliorer l'offre TER en particulier la ligne Douai-Cambrai qui dessert l'Arleusis

Considérant que :

- le territoire est bien irrigué par un réseau ferroviaire qui comporte 9 gares,
- la desserte rapide pôle à pôle qui caractérise l'offre ferroviaire est en adéquation avec les distances assez grandes qui caractérisent la trame urbaine étirée du territoire,
- un rapport prospectif (2016)¹⁰ émanant de la Région Hauts-de-France mentionne que 13 lignes sensibles, catégorie à laquelle appartient la liaison Douai-Cambrai desservant l'Arleusis connaîtront une exploitation progressivement ralentie,
- la liaison ferroviaire Douai-Cambrai dessert les gares de Sin-le-Noble - Cantin - Arleux - Brunémont - Aubigny- au-Bac,
- il n'existe pas de ligne de transport urbain qui desserve l'Arleusis.

Nous demandons que :

- l'offre de mobilité TER ne soit pas dégradée mais au contraire améliorée,
- la ligne Douai-Cambrai desservant l'Arleusis soit pérennisée,

Nous nous engageons en contre partie à prendre des dispositions favorables à l'usage du TER, à savoir :

- rabattement facilité des autres modes vers les gares,
- construction priorisée autour des gares (cf. axe 1 du présent chapitre).

¹⁰ Rapport prospectif : Transport et infrastructures de transport – Région Hauts-de-France (2016).

B. Être desservi par le nouveau tracé du projet de Réseau Express Hauts-de-France

Considérant que :

- dans un rapport prospectif¹¹, **le Conseil Régional affiche un schéma** vers Saint-Quentin et Amiens qui semble bipasser Douai.
- **dans le cadre de l'enquête publique** diligentée par la Commission Nationale du Débat Public en 2015, certains acteurs du Douaisis s'étaient alors inquiétés d'une possible dégradation de l'offre TER traditionnelle sur la liaison Douai-Lille, conséquence possible de la mise en service du Réseau Express Hauts-de-France
- inversement **le projet initial présentait l'avantage par rapport à la situation actuelle de mieux connecter le Douaisis** d'une part au Lensois via le hub de Saint Henriette et d'autre part au Sud de la Métropole Européenne de Lille (Carvin ; Seclin ; Lesquin) où se concentre un important bassin d'emplois et au-delà aux autres pôles de la Métropole Européenne de Lille,
- **compte tenu de la saturation permanente de l'autoroute A1**, une desserte ferroviaire multipolaire cadencée de l'aire métropolitaine peut présenter un avantage conséquent en termes d'attractivité territoriale.

Nous souhaitons :

- que les représentants du territoire soient consultés avant d'arrêter le tracé définitif et que sous réserve d'une absence de dégradation de l'offre TER le territoire puisse bénéficier de l'offre de mobilité du Réseau Express Hauts-de-France.

3. **AXE 3** / Poursuivre l'amélioration de l'offre de transport urbain

A. Améliorer la desserte du territoire en transport urbain

Considérant :

- l'évolution du périmètre de l'Autorité Organisatrice des Transports qui devrait intervenir en 2019 et permettre de couvrir l'ensemble du périmètre du SCoT Grand Douaisis ;
- le faible taux de motorisation des ménages,
- la précarité énergétique des ménages les plus modestes.

Nous souhaitons :

- que soit déployé le réseau de transport urbain sur l'ensemble du périmètre du SCoT.

B. Élargir l'offre de bus en particulier à Haut Niveau de Service

Considérant que :

- la ligne "A" (Bus à Haut Niveau de Service) entre Douai et Aniche a obtenu un succès auprès des usagers puisque la fréquentation a augmenté significativement,
- la faiblesse de la desserte des territoires ruraux en particulier de l'Arleusis pourtant situé dans le ressort territorial du SMTD¹².

Nous souhaitons que :

- la transformation en Bus à Haut Niveau de Service des autres lignes les plus fréquentées soit progressivement engagée, à savoir les lignes "B" : Douai-Centre hospitalier de Dechy ; "C" : Douai – Aubry ; "D" : Douai – Frais Marais.
- la desserte de l'Arleusis soit étudiée et mise en œuvre.

4. **AXE 4** / Inciter au développement des mobilités actives

A. Mettre en œuvre un important programme de développement du vélo

Considérant que :

- en France 40% des déplacements font moins de 2 km. Avec un moteur froid qui consomme 2 fois plus, ces trajets sont très pénalisants en termes d'émission de GES et de pollution atmosphérique,
- selon une étude de l'ANSES¹³ : *"Les Français mangent mal et se sédentarisent"* (juillet 2017),
- les habitants du Grand Douaisis présentent de mauvais indicateurs de santé,
- le caractère étiré en archipel et peu dense du tissu urbain, qui limite le déploiement d'une offre de transport en commun performante,
- le plat pays favorable au déplacement cycliste et la régression constatée de la part de ce mode de transport dans la mobilité,
- le déficit de pistes cyclables desservant les principaux générateurs de mobilité,
- le fréquent enclavement des quartiers d'habitat, des zones d'activité, des zones de loisir desservis par des infrastructures exclusivement routières,
- l'existence de pistes cyclables dans les boucles de trames vertes et bleues,
- l'opportunité de développer le cyclotourisme et notamment la circulation sur berge des voies d'eau (cf. chapitre Économie – axe 2 – Destination : *"Écotourisme vert-noir et bleu"*).

Nous souhaitons :

- développer l'usage du vélo et de la marche pour la mobilité quotidienne. À cette fin le territoire devra disposer d'un réseau de pistes cyclables intercommunal desservant les grands générateurs

¹²SMTD : Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

¹³ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire et de l'Alimentation.

de mobilité avec un maximum d'agrément et de sécurité pour les usagers et contribuant à un désenclavement des quartiers en s'appuyant notamment sur le réseau des cavaliers,

- **renforcer l'usage du vélo pour les loisirs et comme créneau de développement touristique,**
- **faire de la Scarpe une destination majeure du vélo-tourisme.**

B. Faciliter l'accessibilité universelle des piétons

Considérant que :

- **la marche est le 2^e mode de déplacement** après la voiture, même s'il a connu une régression,
- **nos priorités s'expriment en faveur d'une repolarisation** et d'une redynamisation commerciales des centres-villes et centres-bourgs,
- **la qualité paysagère, la sécurité et l'accessibilité des espaces publics pour les piétons participent de cette stratégie de reconquête,**
- **les personnes âgées :**
 - sont la classe d'âge se déplaçant le plus à pied,
 - vont connaître une forte augmentation,
 - vont bénéficier d'une offre d'habitat ciblée dans les centres-villes et les centres-bourgs,
- **que l'accessibilité pour les personnes handicapées est perfectible.**

Nous souhaitons que :

- **les espaces publics soient aménagés qualitativement dans une logique d'accessibilité universelle,** sachant que cette approche favorise le confort et la sécurité de tous.

5. AXE 5 / Promouvoir les modes partagés ainsi que les expérimentations et les innovations en matière de mobilité durable

Considérant que :

- **les comportements changent** : de plus en plus de personnes considèrent que l'usage d'un bien ou d'un service prime sur la possession du bien (économie de la fonctionnalité - REV3),
- **le territoire s'est équipé de 40 bornes de rechargement pour l'électro-mobilité,**
- **le recours aux modes partagés présente une marge de progrès importante :**
 - des aires de covoiturages n'ont pas encore été déployées,
 - il n'existe pas d'offre d'autopartage,
- **l'information des modes partagés se développe** (site passpass du SMIRT¹⁴) et mériterait d'être mieux connue,

¹⁴ SMIRT : Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports.

- **de nouveaux services d'initiative privée apparaissent** fréquemment avec lesquels il peut être intéressant d'établir des partenariats,
- **les technologies évoluent** comme la voiture sans chauffeur qui pourrait à moyen terme révolutionner la mobilité à l'interface entre modes partagés et transports en commun,
- **il convient d'être à l'affût de solutions novatrices** limitant l'impact sur la dépense publique pour un territoire de faible densité présentant un handicap pour le déploiement de la mobilité durable,
- **l'évolution de l'automobile intéresse le Douaisis** où cette activité est fortement développée.

Nous souhaitons :

- **que des aires de covoiturage soient déployées,**
- **que l'offre d'autopartage soit engagée,**
- **qu'une information des voyageurs soit effectuée à propos des modes partagés,**
- **que les plans d'entreprises, inter-entreprises et de zones soient encouragés,**
- **que le territoire engage une veille concernant les innovations en termes de mobilité et prenne les dispositions pour être un lieu d'innovation et d'expérimentation.**

6. AXE 6 / Améliorer l'offre de mobilité durable assurant l'interconnexion des territoires de l'aire métropolitaine

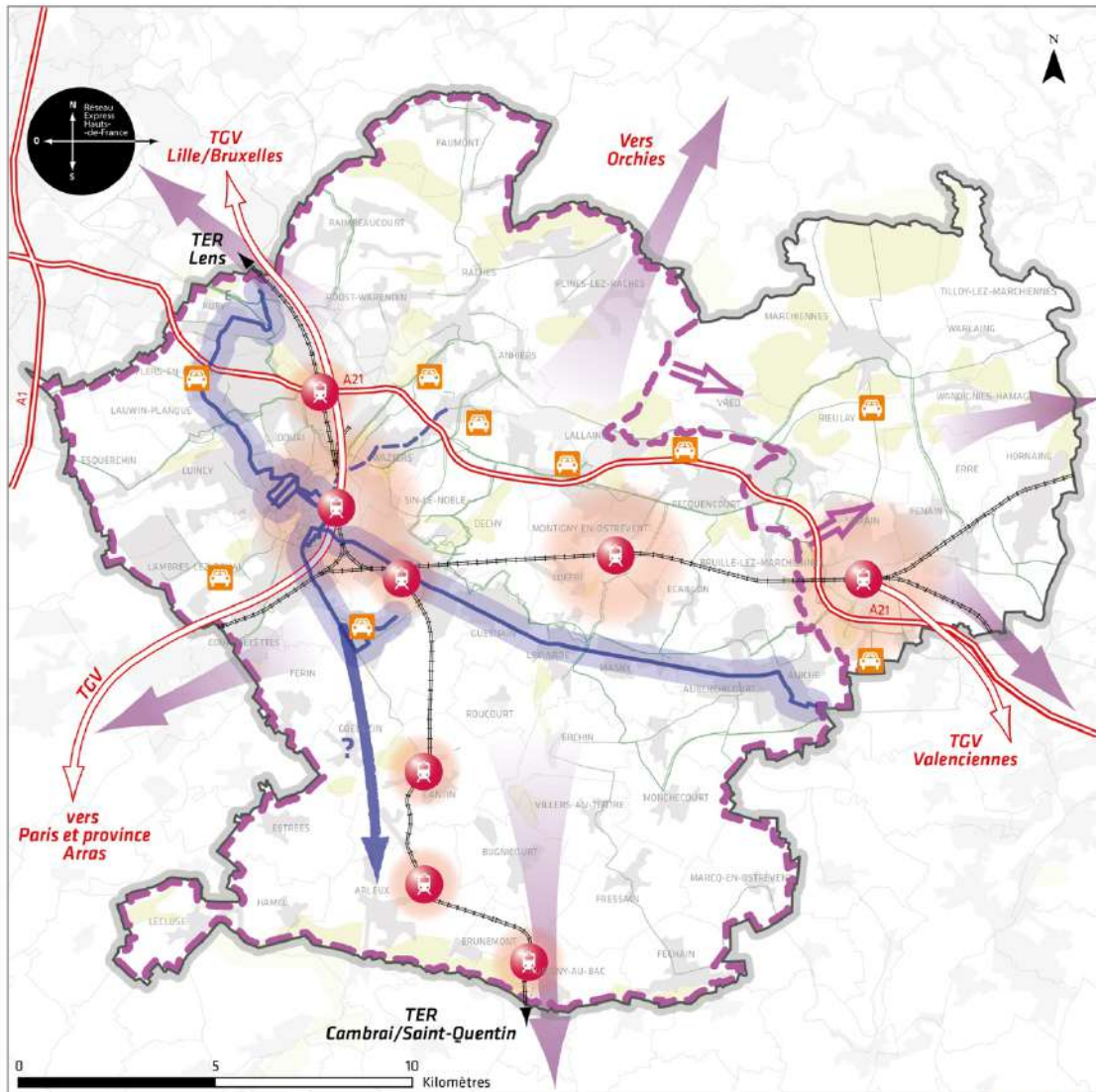
Considérant que :

- **les échanges avec les territoires voisins de l'aire métropolitaine de Lille** (Lens-Liévin-Hénin-Carvin ; Valenciennois ; Métropole Européenne de Lille ; Arrageois...) **sont très importants** aussi bien pour les navettes domicile-travail que pour les achats ou les loisirs,
- **la liaison ferroviaire Douai-Lille est performante.** Les liaisons ferroviaires transversales avec l'ex-bassin minier le sont moins,
- **les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)¹⁵ opèrent chacune dans leur périmètre,**
- **le SMIRT a mis en œuvre une plate-forme d'interopérabilité** qui permet aux AOM adhérentes de proposer une billettique commune aux différents réseaux,
- à ce jour, contrairement aux territoires voisins, **le SMTD n'adhère pas à ce dispositif.** Cette adhésion inéluctable posant à court terme un problème de compatibilité des équipements délivrant la billettique.
- **l'amélioration de l'offre de mobilité durable à l'échelle supra territoriale est complémentaire de la billettique commune.**

Nous proposons :

- **de développer l'offre de mobilité durable sur un plus large périmètre en associant les structures compétentes en matière de mobilité.**

¹⁵ AOM du Douaisis : Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD).



VI. ENVIRONNEMENT :

"PROTÉGER LES ESPACES NATURELS - ADAPTER LE TERRITOIRE"

VI.1 Grandes orientations

Considérant que :

- **le Grand Douaisis dispose d'espaces naturels porteurs d'une importante biodiversité**, en particulier la zone humide de la plaine de la Scarpe et du Bas Escaut reconnue "zone nationale d'importance majeure", pour laquelle une demande d'inscription au classement international RAMSAR¹⁶ est en cours mais aussi les pelouses métalliques, les sablières...
- **ceux-ci ont été fortement fragilisés par le passé** étant soumis pour la plaine de la Scarpe aux pressions de plusieurs zones de développement résidentiel (Lille, Douai, Valenciennes),
- **le territoire :**
 - recèle un important gisement d'eau potable,
 - subit les conséquences d'un modèle de développement non durable (nombreuses pollutions qui ont un impact sur la santé des habitants),
 - le territoire est très mal noté du point de vue des classements nationaux élaborés à partir des indicateurs de santé,
- **les schémas de Trame Verte et Bleue** mises en œuvre par chacune des 2 intercommunalités du territoire témoignent d'un regain d'intérêt pour les espaces et paysages naturels,
- **la charte du parc naturel régional Scarpe-Escaut**, et notamment les mesures inscrites dans "la vocation 2 : Scarpe-Escaut, terre de nature et de patrimoine où l'eau, le bâti, le minier... forgent le caractère rural et les identités du territoire",
- **les SAGE de Scarpe aval, Scarpe Amont, Marque Deûle d'une part et de la Sensée d'autre part.**

Nous souhaitons :

- **protéger et mieux connecter les espaces de nature,**
- **préserver et développer la biodiversité,**
- **diminuer les pollutions qui ont un impact sur les milieux naturels, la santé des habitants et la biodiversité (exemple : pollution de l'eau, pollution lumineuse, pollution de l'air, du sol...),**
- **réduire la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques,**
- **contribuer pour les communes concernées à la mise en œuvre de la charte du parc naturel et aux SAGE Scarpe Aval, Scarpe Amont, de la Sensée et Marque-Deûle.**

¹⁶ La Convention internationale de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, aussi couramment appelée convention sur les zones humides, est un traité international adopté le 2 février 1971

VI.2 Axes stratégiques

1. **AXE 1** / Protéger les espaces naturels et particulièrement les zones humides

Considérant que :

- **le Grand Douaisis dispose de nombreux espaces reconnus pour leur intérêt écologique** (NATURA 2000, ZNIEFF de type I, cœurs de biodiversité du PNR, pelouses métalicoles, sablières...).
- **peuvent être distingués sur ce territoire :**
 - d'une part, des continuités écologiques et milieux humides telles que les vallées de la Scarpe, de la Sensée, de l'Escrebieux et le long du canal de la Deûle. La Plaine de la Scarpe et du Bas Escaut est inscrite au plan national de sauvegarde des zones humides et est candidate au label RAMSAR¹,
 - d'autre part, une nature en milieux anthropiques (foncier artificialisé et reconquis par la nature, à l'instar des terrils qui présentent d'importantes surfaces) qui a vu se redéployer une biodiversité spécifique.
- **la biodiversité du territoire a été fragilisée** par de nombreuses pressions exercées par les activités humaines, telles que l'urbanisation, la fragmentation des milieux par les infrastructures, le déploiement incontrôlé de l'Habitat léger de Loisir...
- aujourd'hui, une part minoritaire des zones inventoriées pour leur biodiversité sont protégées au titre des outils dédiés à la protection de la nature.
- **Des schémas de Trame Verte et Bleue (TVB)** ont été mis en œuvre par les intercommunalités du territoire qui témoignent d'un regain d'intérêt pour les espaces naturels. Ces schémas ont mis l'accent prioritairement sur la dimension récréative de la TVB, répondant au besoin de nature des habitants de l'arc urbain (liaisons douces et boucles de randonnées), ainsi que sur la protection des cœurs de nature,
- **une forte disparition des prairies** s'est produite ces dernières années parce que le financement de l'agriculture pénalisait l'élevage. Or, les prairies limitent l'érosion des sols, le ruissellement des eaux pluviales et participent à la biodiversité de proximité. Comme pour les haies ou les arbres, l'agriculture est le premier aménageur des espaces non bâtis,
- **la présence de la nature en ville est perfectible** alors que celle-ci contribue à renforcer la biodiversité générale, à limiter les îlots de chaleur urbains (alors qu'une augmentation de la fréquence des périodes de canicule est annoncée) et à créer des aménités paysagères rendant la ville plus attractive notamment pour les accédants à la propriété qui ont tendance à préférer le périurbain,
- **les eaux de surface sont fortement polluées** du fait de l'importance du territoire artificialisé et de nombreux générateurs de pollutions (assainissement-entreprises) auxquels s'ajoutent les pratiques agricoles. Les cours d'eau sont fortement artificialisés et présentent de nombreux obstacles à la libre circulation piscicole (barrages, seuils, buses, etc.),

Nous souhaitons :

- **augmenter significativement la surface d'espaces à protéger** afin d'apporter notre contribution à la préservation de la biodiversité,
- **protéger différemment afin de mieux servir les espaces naturels.** Nous souhaitons sortir d'approches trop dualistes qui opposent sanctuarisation ou laisser faire. Le premier terme étant souvent jugé trop contraignant, le second l'emporte par absence de mesures de protection,
- **éviter d'amplifier la fragmentation des continuités écologiques fonctionnelles et maintenir les coupures d'urbanisation qui présentent également un intérêt paysager,**
- **rétablir et compléter les continuités écologiques fonctionnelles du territoire** pour accroître la biodiversité et disposer en conséquence d'aménités paysagères nouvelles,
- **appeler à un ambitieux chantier de renaturation du territoire** pour accroître sa biodiversité et favoriser son adaptation au changement climatique ;
- **préserver ou restaurer les prairies** quand celles-ci contribuent ou pourraient contribuer à l'existence de corridors écologiques, ce qui implique le maintien de l'activité d'élevage. Cette disposition milite en faveur d'une cogestion du territoire respectueuse de l'environnement avec le monde agricole car il n'y a pas de frontière étanche entre catégories d'espace : urbain, agricole et naturel,
- **développer l'agro-écologie** qui combine développement agricole et protection/régénération de l'environnement naturel,
- **renforcer la trame verte urbaine** en se servant notamment des gisements fonciers à recycler (cf. schéma directeur des friches industrielles mentionné dans le chapitre Urbanisme et organisation territoriale) ; en concevant celle-ci comme une introduction de la nature en ville et une terminaison des corridors écologiques interconnectés du territoire,
- **prendre les mesures visant à améliorer la gestion des eaux pluviales** au service de la nature en ville en généralisant notamment le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales.
Le moment est venu de systématiser le recours à ces techniques pour lesquelles le territoire a joué un rôle pionnier grâce à l'action de sensibilisation de l'association ADOPTA. Ces techniques qui ne sont pas plus onéreuses que les techniques traditionnelles contribuent à créer des aménités paysagères qui rendent la ville à la fois plus attractive et plus résiliente face aux changements climatiques (lutte contre les îlots de chaleur-protection contre les inondations).
- **associer la protection des milieux à leur valorisation loisir touristique**
Les loisirs de proximité, en particulier les sports de nature, donnent une vocation récréative à la Trame Verte et Bleue et légitiment les mesures engagées à propos de la stricte protection des milieux.
Le tourisme est l'un des axes stratégiques retenu pour développer l'économie du territoire. La destination "Écotourisme vert-noir et bleu" concerne la vallée de la Scarpe (le canal en particulier pour ses activités loisir-tourisme sur berge ou sur l'eau) alors que la destination "archéologie-préhistoire" concerne la vallée de la Sensée.
Nous devons veiller à ce qu'un équilibre entre protection et valorisation soit trouvé tout en considérant que la valorisation touristique au-delà de son intérêt économique provoque un changement de regard sur l'espace naturel qui devient un capital à protéger.
- **résorber l'impact de l'Habitat Léger de Loisir sur l'environnement** et notamment sur la qualité de l'eau.

2. **AXE 2** / Préserver et améliorer le cycle de l'eau

Considérant que :

- **le territoire abrite un important gisement d'eau potable** fortement ponctionné pour des besoins locaux et plus encore pour des besoins extérieurs au territoire,
- **la nappe de la craie est vulnérable aux pollutions**. La qualité de l'eau est dégradée en raison de l'infiltration de nitrates et de pesticides,
- **l'existence des SAGE - Scarpe-Aval ; de la Sensée ; Scarpe-Amont ; Marque-Deûle.**

Nous souhaitons :

- **engager un plan de gestion économe de la ressource en eau.**

Le prélèvement devra être planifié et contractualisé avec les différents réseaux afin de permettre une reconstitution satisfaisante des réserves,

- **Préserver la ressource en eau de manière qualitative et quantitative.**

À cette fin, il conviendra d'identifier et de mettre en œuvre les marges de progrès pour chacune des occupations situées à la surface et susceptibles de générer des pollutions : agriculture, économie et commerce, résidentielle.

Exemple : développer l'agro-écologie en priorité dans les zones de captation, afin d'éviter tout épandage de produits phytosanitaires ; la transition vers cette autre pratique agronomique étant sécurisée par des débouchés dans la restauration collective (cf. chapitre *Économie – axe 1 filière d'excellence "Économie verte"*).

- Mettre en œuvre les mesures préconisées par les SAGE.

3. **AXE 3** / Se prémunir des risques naturels et technologiques

A. Risques d'inondation

Considérant que :

- **le Grand Douaisis est vulnérable aux inondations** : par ruissellement ; dans les zones d'affaissement minier en cas de panne des pompes de relevage ; par remontée de nappe ; lors d'inondations hivernales de longue durée dans la plaine de la Scarpe...
- **une plus forte occurrence des événements climatiques extrêmes** est annoncée, résultant du réchauffement climatique,
- **le risque d'inondation dépend en partie des actions entreprises au niveau des territoires amont**, puisque le Grand Douaisis est concerné par plusieurs réseaux hydrographiques et bassins versants. Les territoires amont peuvent limiter ou amplifier le ruissellement des eaux pluviales selon qu'ils favorisent ou pas l'infiltration des eaux ou le tamponnement en cas de crue par exemple.

Nous souhaitons prendre les mesures visant à prévenir les inondations :

- **préserver les zones de crue en amont,**
- **généraliser la mise en œuvre de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,** conformément aux préconisations de l'association ADOPTA, centre de ressource local précurseur bénéficiant aujourd'hui d'une notoriété internationale,
- **développer les réseaux séparatifs** afin d'alléger la charge des stations d'épuration,
- **poursuivre l'obligation d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle lorsque les conditions y sont favorables,**
- **engager un partenariat contractuel avec les organes compétents des territoires amont et aval** afin de solliciter une action préventive solidaire en vue de réduire les risques d'inondations subies par le Grand Douaisis.
- **mettre en œuvre la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation des (SLGRI) - Scarpe-Aval – et - Escaut et Sensée.**

B. Autres risques naturels et technologiques pour sécuriser le droit à construire

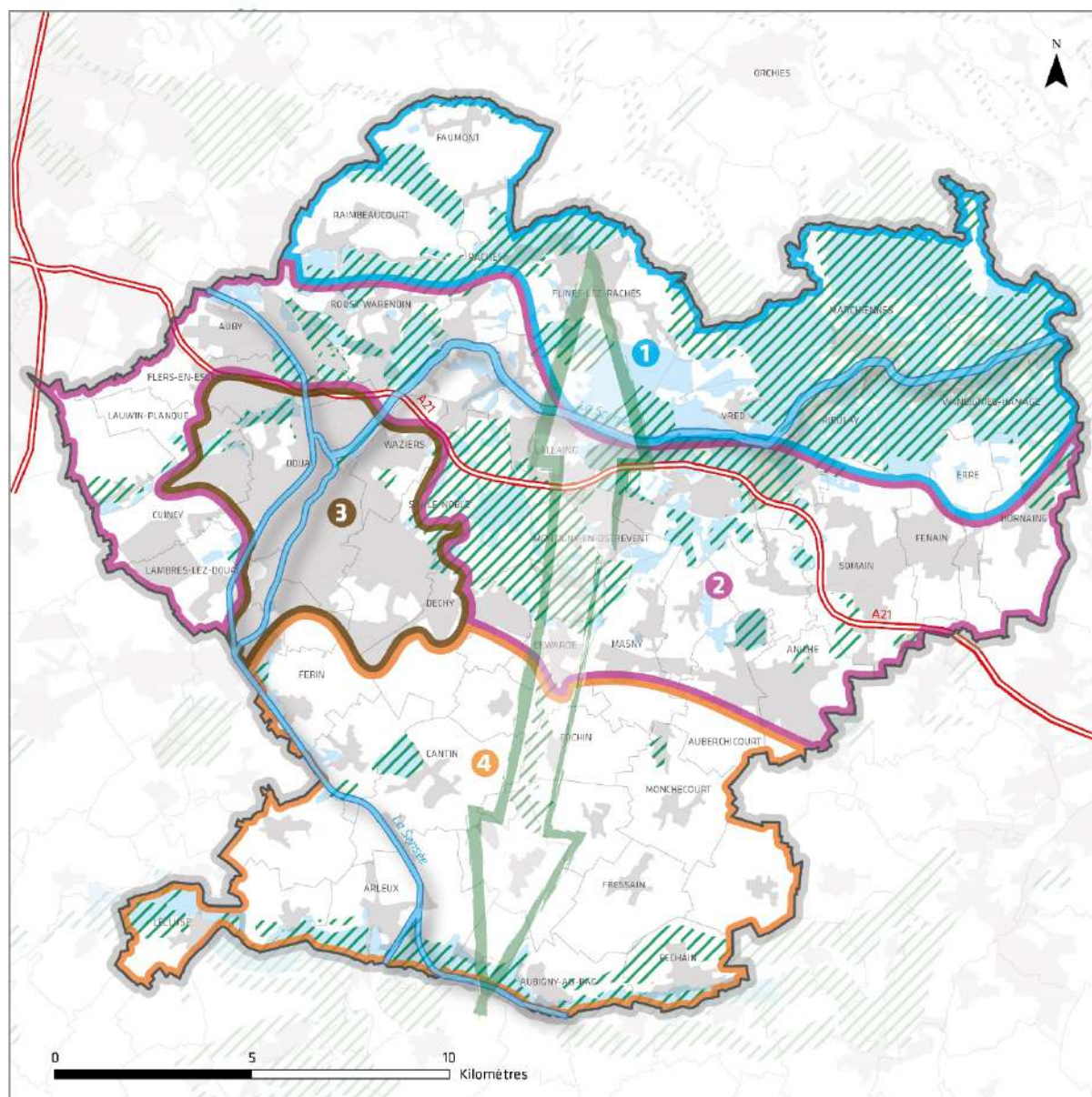
Considérant que :

- **que le territoire est concerné par les mouvements de terrain :**
 - une forte vulnérabilité climatique est anticipée à propos du retrait-gonflement des argiles sensibles aux variations extrêmes du climat,
 - mais aussi les mouvements de terrains miniers ou liés à la présence de cavités creusées lors de l'exploitation ancienne de la craie ou à la présence de nombreuses sapes de guerre,
- **que les installations classées pour la protection de l'environnement peuvent générer des nuisances pour les riverains,**
- **la pollution des sols, notamment des friches urbaines.**

Nous souhaitons :

- **que soit améliorée la connaissance de ces phénomènes,**
- **mieux anticiper le cas échéant l'impact du réchauffement climatique,**
- **que des règles et périmètres d'urbanisation et droits à construire soient déduits de ces nouvelles connaissances,**
- **que ces dernières soient prises en compte quant à l'affectation des friches** (arbitrage entre renouvellement urbain et trame verte urbaine dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des friches industrielles (*cf. chapitre Urbanisme et organisation territoriale*) ; **le développement de trames vertes urbaines pouvant contribuer non seulement au renforcement de la biodiversité et à la fabrication de paysages susceptibles de générer de l'attractivité résidentielle dans l'arc urbain mais aussi à la phytoremédiation des sols pollués**¹⁷.

¹⁷Élimination des pollutions par les plantes et des écosystèmes adaptés



 SCoT du Grand Douaisis
 Autoroute

Préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain

 Tissu urbain

Préserver-reconstituer et mettre en valeur la diversité des paysages naturels et agricoles

 Protéger les espaces naturels

 Espaces agricoles

Préserver et valoriser les 4 grandes entités paysagères

 1 Ensemble paysager de la Pèvelé et plaine de Scarpe

 2 Ensemble paysager minier et industriel

 3 Douai et son agglomération

 4 L'ostrevant

 Renforcer les continuités écologiques sur l'axe Nord/Sud

 Zone humides et à dominante humide

VII. MOSAÏQUE DES PAYSAGES :

« REQUALIFIER - AMÉLIORER LE CADRE DE VIE - POSITIVER L'IDENTITÉ COLLECTIVE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

VII.1 Grandes orientations

Considérant :

- **le patrimoine d'un territoire** dans toutes ses composantes : paysage et patrimoine architectural ; archéologique ; culturel ; artistique ; industriel ; linguistique, sportif participe grandement à :
 - la qualité du cadre de vie,
 - l'identité collective (sentiment d'appartenance et partage d'un récit positif contribuant à la cohésion entre ses habitants),
 - l'attractivité et conséquemment la prospérité du territoire,
- **l'existence d'une mosaïque paysagère** : paysages naturels, forestiers, agricoles, urbains, miniers, industriels, liés à l'eau...
- **la forte valeur patrimoniale des paysages remarquables du parc Naturel Scarpe-Escaut** (route de Marchiennes, route de Flines, plateau de Raimbeaucourt, Hyverchies, Marais de Flines, Marais de Marchiennes...),
- **la forte valeur patrimoniale du paysage minier**, longtemps perçue comme le témoignage nostalgique d'une période révolue, a été mise en évidence et promue internationalement par l'inscription UNESCO, en particulier par le classement de la chaîne des terrils sur la base de critères historiques et pittoresques,
- **le patrimoine paysager naturel et urbain a été altéré** par le passé par la réalisation, sans réflexion préalable, d'infrastructures, d'entrepôts logistiques ou de grandes surfaces commerciales, de constructions et de dispositifs d'affichage publicitaire en entrée de villes...,
- **ce patrimoine demeure vulnérable** et risque une forme de dissolution progressive dans un urbanisme banalisé,
- **le patrimoine historique de Douai, le patrimoine minier, les plaines humides de la Scarpe sont des paysages fortement différenciant vis-à-vis d'autres territoires.**
- **l'engagement du Grand Douaisis dans un Plan Paysage.**

Nous souhaitons :

- **préserver et mettre en valeur les patrimoines paysagers urbains, agricoles et naturels,**
- **faire des éléments forts du patrimoine paysager des marqueurs du territoire pouvant alimenter la promotion ou le "marketing territorial",**
- **établir une synergie entre richesse du patrimoine paysager et :**
 - **le développement de destinations touristiques : "Douai ville-patrimoine",**
 - **le regain d'attractivité de l'arc urbain et en particulier de Douai,**
- **lutter contre la banalisation des paysages,**
- **intégrer la question du paysage dans toutes les politiques sectorielles, tous les projets et documents d'urbanisme.**

VII.2 Axes stratégiques

1. **AXE 1** / Préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain

Considérant :

- **la richesse et la diversité du patrimoine paysager urbain :**

- Douai intra-muros présente un important patrimoine architectural et urbain qui témoigne de son épaisseur historique,
- les territoires attractifs présentent souvent un récit historique dont la ville centre est l'acteur principal,
- les paysages miniers sont nombreux et se déploient à grande échelle malgré les destructions passées. Ils sont composés d'éléments remarquables, reconnus par une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et souvent inscrits ou classés au titre des monuments historiques ou au titre de la loi de 1930,
- la présence des canaux en ville,
- les espaces ouverts tels que les parvis agricoles mettent en valeur les éléments de patrimoine remarquable dont les vues peuvent être menacées par l'urbanisation croissante.

- **en contrepoint, l'altération des paysages urbains :**

- par le déploiement de modèles constructifs standardisés dont les formes, matériaux et couleurs sont invariants aussi bien pour les activités que pour l'habitat,
- par la mise en œuvre d'un urbanisme banalisé (lotissements) ne reconstituant pas un cadre de vie urbain agréable pour tous,
- par l'édification d'entrées de ville déstructurées et banalisées,
- par l'insuffisance et le manque d'homogénéité à l'échelle intercommunale d'une signalétique patrimoniale et touristique,
- du fait de la vulnérabilité du patrimoine minier : déficit d'entretien (église, écoles...), rénovation thermique extérieure altérant l'architecture de certains bâtiments, exploitation extractive des terrils, projets urbains banalisés situés dans l'immédiate proximité de cités ou de paysages miniers remarquables.

Nous souhaitons :

- **préserver et mettre en valeur le patrimoine historique de Douai :**

- que Douai passe du statut de ville disposant d'un important patrimoine à celui de "ville-patrimoine" d'art et d'histoire, mise en valeur selon une scénographie urbaine ; renforçant son positionnement de première destination touristique du territoire (cf. *chapitre Économie – axe 2*),
- que la valorisation du patrimoine de Douai contribue à son rayonnement, sa revitalisation commerciale et à la promotion et l'attractivité du territoire dans son ensemble.

- **préserver, mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager minier :**

- protéger et valoriser ce "patrimoine culturel évolutif" selon l'inscription UNESCO ; c'est-à-dire trouver un équilibre entre dénaturation et sanctuarisation excessive,
- que cet effort participe à la pérennité de l'inscription UNESCO, reconnaissance internationale précieuse pour promouvoir le territoire et développer le tourisme (l'inscription UNESCO ne vaut pas protection des biens, alors que leur altération peut remettre en cause l'inscription),
- favoriser une nouvelle réaffectation de ce patrimoine,
- engager une réflexion paysagère préalable à toute réhabilitation du patrimoine et tout aménagement, construction et réhabilitation localisé dans sa proximité,

- mener des études et traitements paysagers afin de mettre en valeur ce patrimoine et préserver-améliorer sa visibilité à partir des axes de circulation et des itinéraires de randonnées ou écotouristiques,
- faire du patrimoine minier (en articulation avec le Centre Historique Minier de Lewarde) l'un des piliers de la stratégie de développement touristique dans le cadre de la destination "Écotourisme vert et noir" (cf. chapitre Économie - axe 1).

- **Requalifier et fabriquer du paysage urbain afin d'améliorer le cadre de vie :**

- en saisissant l'opportunité :
 - ✓ des Territoires de projet (cf. chapitre Organisation territoriale - axe 2),
 - ✓ de l'édification d'une trame verte urbaine, notamment dans le cadre du projet de schéma directeur d'affectation des friches industrielles (cf. chapitre organisation territoriale),
- en traitant qualitativement les entrées de ville.

2. **AXE 2** / Préserver – reconstituer mettre en valeur la diversité des paysages naturels et agricoles

Considérant :

- **la richesse du patrimoine paysager naturel, agricole et du réseau hydraulique :**
 - les zones naturelles (cf. chapitre Environnement), dont les zones humides, les plans d'eau, les fossés, les cours d'eau,
 - les zones à dominante agricole comme la Pévèle ou l'Ostrevent (plateau agricole et Mont d'Erchin),
 - les voies d'eau, notamment la Scarpe (partiellement navigable) et la Sensée qui constituent des axes de découverte des paysages privilégiés notamment par les modes de déplacement pédestres et cyclistes sur les chemins de halage,
- **Cette richesse a été altérée dans le passé :**
 - par l'urbanisation et l'implantation d'infrastructures et de bâtiments agissant contre l'intégrité des paysages,
 - par la disparition au sein de la zone urbanisée de coupures urbaines et de perspectives.

Nous souhaitons :

- **étudier et limiter l'impact sur le paysage**, quand nous aménageons, construisons ou réhabilitons,
- **rendre visible le réseau hydraulique**, dont la diversité est une spécificité de notre territoire,
- **valoriser les voies d'eau en coopération avec les territoires limitrophes, qui sont des axes de découverte des paysages et de développement touristique autant par la mobilité active (pédestre et cycliste) que nautique (quand la voie d'eau est navigable),**
- **préserver les coupures d'urbanisation existantes,**
- **améliorer la signalétique patrimoniale (en particulier UNESCO) et touristique,**
- **"fabriquer du paysage"** en saisissant l'opportunité du renforcement des corridors écologiques et de la trame verte. (Cf. chapitre Environnement)

3. **AXE 3** / **Rendre compatibles : excellence énergétique et préservation des paysages et qualifier les paysages de la transition énergétique**

Considérant :

- la réalisation conjointe du SCoT et d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- le constat d'une très grande dépendance vis à vis des énergies fossiles,
- un potentiel en Énergies Renouvelables et de Récupération important,
- les phénomènes de rejet de la part de la population que peut engendrer l'implantation d'EnRR.

Nous souhaitons :

- Rendre **compatibles** le développement des EnRR avec la préservation du patrimoine paysager.
- **Dépasser la seule logique de « préservation »** pour faire évoluer les paysages et y intégrer la transition énergétique en donnant une place à l'innovation qui participera au rayonnement du territoire.
- **Emporter l'adhésion de la population à propos de DT3E** et donc rendre acceptable le déploiement des EnRR.

ZOOM SUR LES AXES PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE

ENSEMBLE PAYSAGER DE LA PEVELE ET PLAINE DE SCARPE

- concilier urbanisation et ouvertures paysagères,
- réinsérer les espaces boisés dans les politiques d'urbanisme et de paysage,
- faire de la Scarpe un lieu pluriel et rendre visible le réseau hydraulique, dont la diversité est une spécificité de notre territoire,
- préserver les paysages ruraux en protégeant les espaces agricoles et en aménageant des transitions entre urbains et agriculture.

ENSEMBLE PAYSAGER MINIER ET INDUSTRIEL

- renouveler les espaces urbanisés sur eux-mêmes,
- traiter et recycler les sols pollués,
- fonder l'urbanisme de demain sur la trame minière et industrielle,
- reconnaître les paysages miniers comme les emblèmes du territoire, les préserver et les valoriser en conséquence,
- donner une nouvelle vie aux lieux hérités de l'activité minière,
- considérer les paysages agricoles comme parties intégrantes du bassin minier.

DOUAI ET SON AGGLOMERATION

- qualifier les paysages des franges urbaines
- renforcer l'attractivité des zones d'activités et de commerce en améliorant leur image (développement de services aux employés, parcs, etc.)
- tourner l'agglomération Douaisienne vers ses voies d'eau
- qualifier l'espace public pour qualifier le paysage urbain
- renforcer la liaison entre Douai intra-muros et le reste de l'agglomération douaisienne.

L'OSTREVENT

- faire découvrir au plus grand nombre la qualité des paysages de la Sensée en multipliant les accès à l'eau et en multipliant les usages,
- saisir l'occasion du canal Seine-Nord Europe afin de requalifier le paysage du canal de la Sensée,
- renforcer les courtils des villages de plateau,
- veiller à un développement modéré et intégré de l'éolien,
- renforcer les bois d'Erchin pour en faire un lieu de nature et de patrimoine,
- préserver les terres agricoles.

VIII. ORGANISATION TERRITORIALE : "SE RECENTRER - AMÉNAGER LE TERRITOIRE AVEC SOBRIÉTÉ - ÊTRE ATTRACTIF - AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE"

VIII.1 Grandes ambitions

Considérant :

- **la perte d'attractivité résidentielle des pôles, en particulier dans l'arc urbain, qui s'est traduite par une perte de population et de mixité sociale notamment à Douai,**
- **la perte d'attractivité commerciale des centres-villes et des centres-bourgs au profit des centres commerciaux périphériques,**
- **la localisation dans les zones d'activités périphériques d'activités à dominante tertiaire-bureau compatibles avec le tissu urbain de ville,**
- **une artificialisation soutenue du foncier agricole, liée à une tendance centrifuge des lieux de résidence et des emplois,**

Nous souhaitons :

- **gagner en attractivité générale en disposant d'une offre urbaine requalifiée et redynamisée,**
- **repolariser en renforçant les pôles de services urbains et ruraux,**
- **contribuer à un regain d'attractivité de l'arc urbain,**
- **renforcer le rayonnement de Douai, qui contribue à l'identité collective et à l'attractivité de l'ensemble du territoire,**
- **impulser une plus grande mixité sociale, en adéquation avec le principe de solidarité territoriale,**
- **limiter sensiblement l'extension de l'urbanisation par la mise en œuvre d'une sobriété foncière.**

VIII.2 Axes stratégiques

1. **AXE 1** / Repolariser : maintenir ou renforcer les pôles de services urbains et ruraux et rendre plus attractif l'arc urbain

L'armature urbaine du territoire comprend des pôles urbains et ruraux où se concentrent et se côtoient dans une plus ou moins grande proximité habitats et activités. Quand cette proximité est avérée, on peut évoquer la ville des courtes distances favorable à la mobilité durable (transports en commun ; mobilités douces -vélo, marche- et partagées). Les pôles sont hiérarchisés : plus ils concentrent de population et d'emplois, plus grande est la diversité des services offerts. L'attractivité du territoire est liée à l'existence d'une armature urbaine diversifiée.

La carte de l'armature urbaine présentée à la suite propose une vision stratégique du territoire. Elle résulte du croisement de trois approches :

- la typologie urbaine proposée par l'INSEE dans le cadre de la Base Permanente des Équipements. La terminologie en est inspirée : pôle supérieurs, pôles intermédiaires et pôles de proximité,
- la réalité fonctionnelle perçue par les élus ; en particulier l'existence de réseaux de villes,
- enfin, les grands objectifs portés par le SCoT sont intégrés à cette carte.

A. Repolariser : maintenir ou renforcer les pôles de services urbains et ruraux et promouvoir une nouvelle attractivité de l'arc urbain

Considérant :

- **que les villes et les bourgs du territoire** situés en zone urbaine ou rurale dénommés "pôles de services" **offrent des équipements et services à la population,**
- **les objectifs que nous poursuivons de :**
 - réduction de la mobilité et de développement de la mobilité active (*cf. chapitre Mobilité*) impliquent une proximité entre localisation résidentielle et services,
 - requalification et rénovation thermique du parc ancien occupé ou vacant (*cf. chapitre Habitat*),
 - construction de logements individuels denses ou collectifs à proximité des aménités urbaines.

Nous souhaitons :

- **que Douai exerce pleinement l'attractivité résidentielle, commerciale et de services d'une ville centre d'un bassin d'habitat de 225 000 habitants,**
- **redynamiser le commerce des centres-villes et des centres-bourgs** (*cf. chapitre Commerce - axe 2*),
- **développer plus de mixité fonctionnelle dans l'urbanisme de demain, à savoir attirer en ville des activités compatibles avec un tissu urbain** (*cf. chapitre Mobilité - axe 1*),
- **développer des équipements de proximité tels que les maisons de services et les maisons de santé,** (*cf. chapitre Cohésion Sociale - chantier de réduction des fractures liées à la santé ; culturelles et numériques*),
- **que la construction de logements neufs s'effectue majoritairement dans ces pôles de service, au moins proportionnellement à leur parc et à leur armature de service.**

B. Promouvoir une nouvelle attractivité de l'arc urbain

Considérant que de nombreuses communes urbaines (en particulier minières) :

- **ont connu une perte de population**, en particulier Douai,
- **accueillent de plus en plus de populations précaires**, notamment dans un parc ancien présentant de faibles performances énergétiques et parfois frappé d'indignité,
- **connaissent une fragilité commerciale** qui résulte pour partie de cette spécialisation sociale,
- **connaissent une perte d'attractivité** liée à la baisse de l'offre commerciale et à la spécialisation sociale.

Nous souhaitons :

- **rompre avec la spirale dépressive à l'œuvre dans l'arc urbain,**
- **redynamiser le commerce et les services de centre-ville** (*cf. chapitre commerce*),
- **développer un programme d'équipements structurants prioritairement dans les espaces centraux de quelques pôles principaux, pour renouveler l'attractivité du secteur et changer son image,**
- **favoriser la mixité sociale et générationnelle en :**
 - **accueillant une part prépondérante des 12 000 nouveaux ménages prioritairement dans l'arc urbain,**
 - **développant les produits immobiliers et les services adaptés à ces catégories notamment les personnes âgées**, tout en veillant à la réversibilité d'usage des immeubles et à la mixité générationnelle des programmes,
 - **accueillant également les ménages en capacité d'accéder à la propriété ; ce qui est l'objet principal de l'axe suivant.**

2. **AXE 2** / Désigner des Territoires de projet qui soient des lieux de transformation et de qualification du paysage urbain en particulier dans l'arc urbain

Considérant :

- **l'intérêt des démarches de Territoires de projet pour :**
 - identifier des sites à enjeux intercommunaux en matière d'urbanisme, mais aussi d'attractivité résidentielle,
 - désigner des périmètres pertinents d'un point de vue fonctionnel et paysager,
 - optimiser la requalification des sites d'un point de vue urbain, paysager et en matière de mobilité,
 - cerner les grandeurs économiques et financières en minimisant les participations financières publiques,
 - monter des dossiers crédibles pour favoriser la captation de financements extérieurs publics et privés,
- **la nécessité pour transformer le paysage et l'image urbaine** (en particulier dans l'arc urbain) **de traiter qualitativement des secteurs ou quartiers entiers** afin d'obtenir un effet de masse et in fine une destination résidentielle attractive,
- **la nécessité d'attirer dans les communes de l'arc urbain des classes moyennes** tentées par l'accession à la propriété.

Nous souhaitons :

- **généraliser le principe de la démarche des Territoires de projet, que la finalité soit à dominante économique, touristique, résidentielle ou mixte...**
- **réaffirmer en particulier l'intérêt de l'éco quartier du Raquet** pensé comme une alternative qualitative à la périurbanisation. Sa réalisation doit être poursuivie et son rythme de développement calibré en compatibilité avec les autres Territoires de projet,
- **l'écoquartier du Raquet sera intégré à un Territoire de Projet dénommé : "Entrée Sud de l'agglomération de Douai"** comprenant en plus de celui-ci, le secteur d'implantation périphérique lui-même composé de 2 entités : Les Épis et la ZA du LUC et le quartier des Épis (NPNRU).

Cette échelle de projet urbain (qui ne remet pas en cause le périmètre de gestion de l'écoquartier) est jugée nécessaire au regard des enjeux de mobilité, pour revaloriser le principal secteur d'implantation périphérique et requalifier l'entrée de ville,

- **promouvoir le Pôle-Gare qui deviendra un espace d'excellence pour capter des emplois et des résidents dans la ville centre :**
 - le quartier de la gare façade Est et Ouest présente un potentiel de densification (dents creuses, friches, réserves foncières) favorables à l'émergence d'un quartier multifonctionnel comportant notamment un pôle tertiaire supérieur (*cf. chapitre Économie - axe 4*).
 - le quartier Vauban dispose d'importantes réserves foncières résultant du desserrement de grandes surfaces spécialisées. Un quartier mixte à dominante résidentielle y est projeté qui pourra valoriser à la fois une localisation bord à voie d'eau et sa proximité du centre-ville.
 - les composantes résidentielles et tertiaire bureau de ces projets sont essentielles pour renforcer la présence d'habitants et d'emplois dans la ville centre, favoriser sa mixité sociale et générationnelle et impacter positivement l'activité commerciale et de service du centre-ville de Douai.

- **Les Territoires de projet dans l'arc urbain seront les fers de lance** d'une reconquête de l'attractivité résidentielle (notamment dans les communes minières, en se conformant aux objectifs du plan Engagement Renouveau Bassin Minier) :
 - ces sites facilement accessibles disposeront de foncier à aménager pour la construction de logements neufs (de préférence en renouvellement urbain),
 - dans les communes minières, au sein de ces espaces, l'opportunité et la faisabilité de la vente de cités minières de qualité résidentielle pourra être examinée afin de contribuer à la mixité sociale,
- **Intégrer d'autres sites ou projets dans la démarche de Territoire de Projet (de façon non limitative) :**
 - le terroir des Argales de Rieulay-Pecquencourt,
 - la RD 645-corridor de circulation du BHNS qui se prête à une réflexion d'ensemble en matière d'urbanisation (Aniche et Auberchicourt étant particulièrement concernés),
 - la revitalisation du centre-bourg d'Arleux,
 - l'ancienne centrale à charbon d'Hornaing,
 - le regain d'attractivité du centre-ville de Douai,
 - la valorisation de la gare de triage de Somain,
 - la revitalisation du centre-ville de Somain,
- **La mise en œuvre des espaces de projets urbains sera nécessairement échelonnée dans le temps** pour des raisons qui tiennent aux capacités d'investissements et aux rythmes de commercialisation du marché immobilier,
- **Le préfinancement de telles opérations et la complexité de leur montage plaide pour qu'elles relèvent d'une compétence supra-communale.**

3. **AXE 3 / Limiter sensiblement l'extension de l'urbanisation**

Considérant :

- **L'artificialisation soutenue de terres agricoles** dans la dernière décennie (70 ha/an), liée à la tendance centrifuge de la localisation des lieux de résidence et d'emplois,
- **L'existence principalement dans les communes urbaines** mais également dans les pôles ruraux d'un **gisement immobilier et foncier alternatif à l'extension de l'urbanisation.**

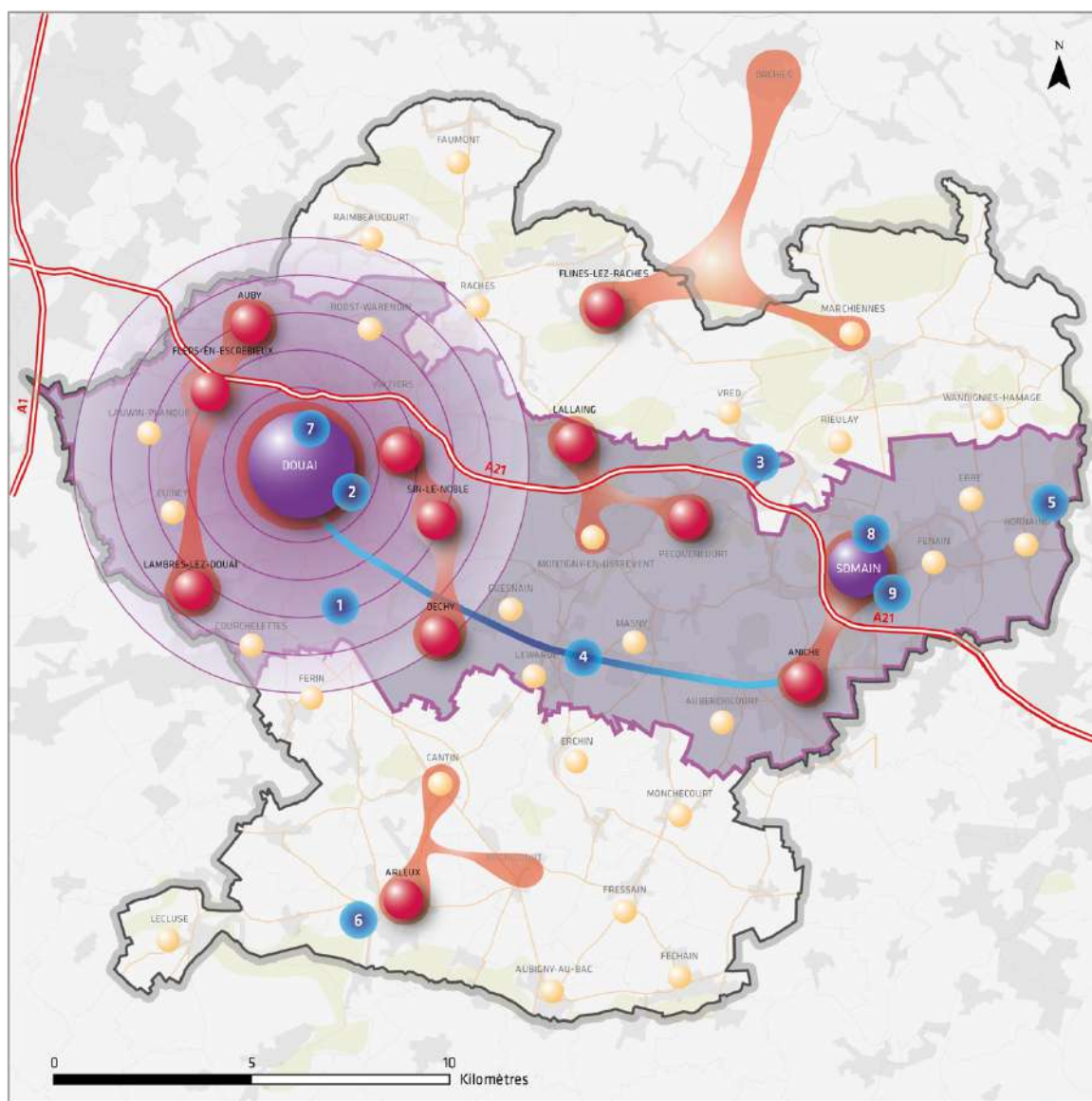
Nous souhaitons :

- **exploiter prioritairement les gisements fonciers alternatifs à l'étalement urbain :**
 - **réduire la vacance et encadrer la division des logements** (*cf. chapitre Habitat*),
 - mobiliser prioritairement le foncier en renouvellement urbain (friches...),
 - limiter le mitage des espaces agricoles,
 - exploiter les dents creuses et les cœurs d'îlots,

Tous n'ont pas vocation à être artificialisés car leurs multifonctionnalités peuvent amener à les maintenir, voire les valoriser (agronomique, biodiversité, qualité des sols, préservation de la ressource en eau, adaptation au changement climatique...).

- **plafonner l'extension de la tache urbaine afin de protéger les terres agricoles et naturelles en visant un objectif de réduction de moitié du rythme d'artificialisation par rapport aux 10 dernières années d'observation.**

Organisation du territoire



SCoT du Grand Douaisis

Autoroute
 Route principale

Tissu urbain
 Espaces agricoles
 Espaces naturels

Repolariser : Maintenir ou renforcer les pôles de services urbains ou ruraux

Pôle supérieur
 Pôle intermédiaire
 Pôle de proximité

Promouvoir une nouvelle attractivité de l'arc urbain

Renforcer l'attractivité de la ville centre
 Développer les réseaux de villes
 Promouvoir une nouvelle attractivité de l'arc urbain

Désigner des territoires de projet qui soient des lieux de transformation et de requalification du paysage urbain en particulier dans l'arc urbain

1 Territoires de projet pressentis

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1 - Entrée sud de Douai | 6 - Centre bourg d'Arleux |
| 2 - Pôle Gare - Quartier Vauban | 7 - Action cœur de ville de Douai |
| 3 - Base de loisirs des Argales | 8 - Centre ville de Somain |
| 4 - Axe du BHNS ou RD 645 | 9 - Gare de triage de Somain |
| 5 - Site de l'ex-centrale à charbon d'Hornaing | |

SCoT Grand Douaisis
36, rue François Pilâtre de Rozier
59500 Douai
Tél : 03 27 98 21 00 - Fax : 03 27 88 19 52
smcot@grand-douaisis.org
www.scot-douaisis.org

